

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION (M.A.)**

**PAR HÉLÈNE CARRIÈRE
BACHELIÈRE EN ÉDUCATION (B. Ed.)**

**L'adverbe variable « tout » :
une impossibilité**

MAI 2002



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

*À Janick C.,
qui m'a appris
les champs de blé.*

REMERCIEMENTS

L'auteure tient à remercier, tout d'abord, son directeur de recherche, Monsieur Raymond Claude Roy, Ph. D, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, de lui avoir communiqué sa passion pour la langue française – et ce dès la première année du baccalauréat – et de l'avoir encouragée à poursuivre ses études jusqu'à la maîtrise et bien au-delà du cadre universitaire.

L'auteure veut également remercier les Éditions Gaëtan Morin pour lui avoir accordé une bourse d'études.

L'auteure désire témoigner de sa reconnaissance à son quatuor d'amies fidèles, Janick Tremblay, Cynthia Gagnon, Caroline Jean et Isabelle Fortin pour leur appui constant et pour s'être privées, nombre de fois, de chaleureuses soirées au profit de longues heures de travail.

L'auteure tient à exprimer toute sa gratitude aux « divines grammairiennes », mesdames Louise Lefebvre, Rachel Girard et Hélène Tremblay, qui ont partagé doutes et découvertes, joies et découragements. Un merci tout particulier s'adresse à son ami Guillaume Couture, qui a su l'écouter et la conseiller.

De plus, de sincères remerciements s'adressent à Janick Couture dont l'écoute, la présence et l'amitié ont été non seulement d'un grand support, mais d'une nécessité à l'accomplissement de ce mémoire.

Pour la mise en pages de ce mémoire, l'auteure souhaite remercier Janick Couture ainsi que Madame Johanne Beaumont pour ses précieux conseils.

RÉSUMÉ

L'objectif de la recherche est d'examiner les fondements de la curieuse règle d'accord de l'adverbe variable « tout », laquelle stipule que dans certains emplois où il adopte une nature d'adverbe, le mot « tout » doit s'accorder dans certaines conditions, soit devant un mot féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré. La recherche s'intéresse au premier chef au non-sens que constitue une « exception » ou une « particularité » permettant à un adverbe – par nature invariable – de se retrouver variable.

La recherche qui a été menée commence, comme il se doit, par l'examen minutieux des différentes et nombreuses natures – au nombre de cinq – que peut prendre le mot « tout ». Or une interprétation juste et fine exige un recours rigoureux à des notions nouvelles, celles de la totalité interne et de la totalité externe, la première portant la nature d'un « tout » adjectif qualificatif, la seconde, celle d'un « tout » adjectif indéfini. Mieux et justement vus dans leur nature, ces emplois d'adjectifs permettent une meilleure compréhension de « tout » employé comme nom, comme pronom, et finalement comme adverbe, mais comme adverbe véritable et donc invariable.

L'examen qui suit des emplois d'un prétendu adverbe variable « tout » vient montrer, hors de tout doute, qu'il y a erreur dans l'identification de la nature du mot « tout » dans ces emplois, que le prétendu adverbe variable « tout » a de fait nature d'adjectif qualificatif.

Pareille conclusion quant à une nature d'adjectif qualificatif du mot « tout » dans ces emplois où la grammaire traditionnelle identifiait un adverbe ou variable, ou invariable, a plusieurs conséquences. La première est de faire comprendre la justesse des accords dans les emplois du type « Elle est *toute* décoiffée » et « Il est *tout* décoiffé », par une interprétation référant à une nature d'adjectif qualificatif. De faire comprendre ensuite qu'en parallèle à « Il est *tout* épuisé », il faille choisir pour « Elle est *toute* épuisée » une orthographe reconnaissant l'accord au féminin de « tout » adjectif qualificatif. De faire voir aussi que dans les emplois de ce dernier type, la règle de grammaire traditionnelle imposait un accord fautif en « *tout* épuisée ».

Une conséquence de cette différente analyse de la nature du mot « tout » oblige à admettre, à partir de l'emploi du masculin pluriel de « Ils sont *tout* épuisés », que l'adjectif qualificatif « tout », dans sa valeur de totalité interne, n'accepte pas le pluriel. Et qu'il faudra orthographier ainsi l'adjectif de « Elles sont *toute* épuisées » et de « Elles sont *toute* décoiffées », des orthographe qui rejoignent celle qui a toujours été

acceptée pour les masculins, les masculins ne posant pas – comme les féminins – de difficultés dans le passage de l’oral à l’écrit. Des difficultés qui originaient évidemment de l’attribution d’une nature d’adverbe au mot « tout » de ces emplois.

De pareilles rectifications et les approfondissements qui les fondent permettent d’interpréter les aperceptions de Claude Favre de Vaugelas et de comprendre les sources de la méprise qui a mené l’Académie française à concevoir, dans le cadre de sa compréhension, une règle destinée à « faciliter » les accords. L’Abbé Gabriel Girard, de même que les linguistes et grammairiens Damourette et Pichon, avaient bien aperçu les erreurs des accords proposés : il ne leur manquait que de comprendre certains des jeux de nature du mot « tout » et surtout les effets de la valeur de départ de totalité interne excluant l’emploi du pluriel.

Enfin, en plus d’atteindre l’objectif d’expliquer les fondements de la règle, la recherche vient offrir, dans un cadre plus large, un exercice d’application des approches d’analyse de la « grammaire raisonnée », le cadre méthodologique adopté pour cette recherche.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
RÉSUMÉ	iv
TABLE DES MATIÈRES	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER	
Le cadre d'analyse	5
<i>Le problème</i>	7
<i>Le cadre méthodologique d'analyse</i>	13
<i>Les apports synchronique et diachronique</i>	24
CHAPITRE II	
Les analyses préparatoires	30
CHAPITRE III	
Les analyses centrales	50
<i>La règle logique</i>	51
<i>Les traitements historiques</i>	69
CHAPITRE IV	
Quelques analyses d'application	81
CONCLUSION	94
RÉFÉRENCES	99
ANNEXE I	103
ANNEXE II	108

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	<i>Accords du mot « tout » accompagnant un adjectif féminin.....</i>	73
TABLEAU 2	<i>Premier emploi.....</i>	82
TABLEAU 3	<i>Deuxième emploi.....</i>	83
TABLEAU 4	<i>Troisième emploi.....</i>	84
TABLEAU 5	<i>Quatrième emploi.....</i>	84
TABLEAU 6	<i>Cinquième emploi.....</i>	85
TABLEAU 7	<i>Sixième emploi.....</i>	86
TABLEAU 8	<i>Septième emploi.....</i>	86
TABLEAU 9	<i>Huitième emploi.....</i>	87
TABLEAU 10	<i>Neuvième emploi.....</i>	89
TABLEAU 11	<i>Dixième emploi.....</i>	90
TABLEAU 12	<i>Onzième emploi.....</i>	91

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	<i>Illustration du concept de totalité interne</i>	35
FIGURE 2	<i>Illustration du concept de totalité externe</i>	36

INTRODUCTION

Ce mémoire retient comme problème celui d'expliquer une règle insensée, sinon la plus « absurde » que puisse comporter la grammaire traditionnelle. Cette règle est celle d'un accord particulier du mot « tout » ; elle est ainsi énoncée par Grevisse, dans son *Bon Usage* (1980) : *Tout*, adverbe, varie en genre et en nombre devant un mot féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré (par. 986).

La règle apparaît, au premier abord, absurde, sans même qu'il soit nécessaire d'en faire une fine analyse. Il s'ajoute à la difficulté que la règle n'est accompagnée d'aucune explication, qu'aucune justification n'est fournie par Grevisse, ni par aucun autre d'ailleurs. Comment comprendre qu'un adverbe, par définition invariable, puisse soudainement varier et ce, seulement devant un mot féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré. Ainsi, selon la règle, il doit être écrit « Elles sont **tout** heureuses » en ne faisant pas varier le mot « tout », alors que dans la phrase « Elles sont **toutes** sérieuses », le mot « tout » doit être accordé en genre et en nombre avec l'adjectif « sérieuses », féminin pluriel. Cette curieuse règle n'est par ailleurs pas toujours respectée, ce qui, au total, n'est pas étonnant. Nombre d'auteurs en effet contreviennent à cette règle.

Le mémoire aborde ce thème de la grammaire dans une approche recherchant la simplicité et la précision des explications. Un grand trait d'originalité qui en découle est, pour cette recherche, celui d'une poursuite rigoureuse des explications logiques. Tout en respectant, comme il vient d'être mentionné, des exigences de netteté et de simplicité. Produire des explications simples, claires et nettes devrait permettre de voir la règle autrement et de la comprendre dans ses fondements. Plus précisément, l'approche qui est privilégiée dans cette recherche est de nature synchronique. La synchronie, utilisée dans la plupart des analyses produites par le linguiste Gustave Guillaume, réussit à produire des explications caractérisées par la simplicité et la clarté, caractéristiques que veut se donner ce mémoire. Outre l'originalité d'une approche synchronique, le traitement, peu habituel, qui sera fait de la diachronie se veut encore plus original. La diachronie s'attachera aux interprétations des propos des auteurs les plus éclairants comme les Le Bidois, l'Abbé Girard, Damourette et Pichon, entre autres. Leurs propos seront examinés à la lumière de ce qui aura été aperçu dans l'analyse synchronique. De fait, l'originalité réside en l'approche synchronique utilisée, d'une part, en des analyses diachroniques éclairées par les résultats synchroniques d'autre part.

Plus pratiquement, un grand trait d'originalité est de s'attaquer à une règle vénérable, d'abord édictée par Vaugelas, puis fixée par l'Académie française dès le début du XVIII^e siècle. D'autant que les analyses qui sont menées permettent de montrer que de départ, la règle est viciée par une erreur dans l'identification de la nature du mot « tout » dans ces emplois. La plus grande contribution de la recherche est en effet sans contredit de proposer de nouveaux concepts pour l'analyse des différents emplois du

mot « tout » dans les emplois où il est traditionnellement vu comme un adverbe variable, et les orthographe d'accord à retenir. Les mêmes analyses permettent également d'expliquer, comme il vient d'être souligné, les errements historiques, de l'Académie française, entre autres et surtout. Les concepts proposés pour ce faire, de totalité interne et de totalité externe, ont une portée sans équivalent dans les analyses de linguistique et de grammaire, même dans celles de l'Abbé Gabriel Girard et des fameux Damourette et Pichon.

La première des limites à reconnaître à cette recherche est celle du recours aux méthodes d'analyse de la grammaire raisonnée. En effet, d'autres et différentes voies d'analyse existent déjà dans le domaine de la grammaire. Ces méthodes pourraient peut-être mener aussi à des résultats satisfaisants. Toutefois, la recherche s'attache à ne vouloir traiter l'analyse que par les principes et la méthode de la grammaire raisonnée. Sur la foi des succès obtenus par les travaux précédents menés en grammaire raisonnée (Bussièrès, 1996 ; Lefebvre, 2000 ; Couture, 2001 ; Girard, 2002 ; Roy, 1979 ...), les travaux d'analyse de cette recherche tentent par la même voie de parvenir aux mêmes résultats – plus que satisfaisants – des autres recherches de même approche.

Une autre limite des travaux de cette recherche est celle de réduire l'étude des cas de généralisation, fort nombreux. Il devrait toutefois en être vu un nombre suffisant de cas, et les plus courants, pour fixer la méthode d'analyse et d'interprétation qui permet d'arriver à établir les orthographe d'accord à retenir et les justifications qui les fondent.

L'utilité de cette recherche est double. D'abord, elle veut donner à l'utilisateur une véritable compréhension de la règle et une capacité au moins naissante d'analyse des cas d'emplois. Ensuite, pour les praticiens de la grammaire raisonnée, ce mémoire vient ajouter à la masse des données et des analyses. Le mémoire vient encore confirmer le cadre de méthodologie des études produites en logique, renforcer la méthodologie au titre d'un autre exemple d'application observant les principes de la grammaire raisonnée.

Le plan de la recherche découle des propos qui viennent d'être présentés. Tout d'abord, dans un premier chapitre, il est présenté la définition du problème et le cadre théorique adopté, soit celui de la grammaire raisonnée. Au chapitre deux, ensuite, il est procédé à l'analyse de chacune des natures du mot « tout », le mot « tout » ayant plusieurs natures et l'analyse n'ayant aucune chance de succès sans une distinction nette de ces différentes natures. Le chapitre trois – le chapitre central de ce mémoire – livre des explications fines relatives à la compréhension de la règle. C'est dans ce cadre que pourra être menée, en complément et avec quelques chances de succès, l'analyse diachronique : les propos les plus éclairants de certains auteurs sont interprétés à la lumière de l'analyse qui aura été précédemment produite. Le tout est suivi d'un chapitre très délicat, celui traitant des généralisations : dans ce chapitre quatre, il est montré les extensions possibles, pour certains cas courants, du mot « tout ». Quelques réflexions de nature didactique sont présentées en conclusion.

CHAPITRE PREMIER

Le cadre d'analyse

La grammaire traditionnelle comporte pléthore de règles qu'elle présente – source première des difficultés – sans les accompagner des explications qui en permettraient la compréhension et conséquemment, une maîtrise fondée sur la logique. Pis, la grammaire traditionnelle présente sous forme d'exceptions ceux des emplois et des accords qui ne cadrent pas avec les règles générales qu'elle a édictées, suscitant chez ceux et celles qui cherchent à pratiquer la langue française dans le respect des usages, des réactions fort légitimes d'agacement d'abord, à l'égard de règles si contournées, des réactions d'incompréhension ensuite, si possible encore plus marquées.

Il va de soi qu'une grammaire permettant une véritable compréhension et évitant le retour frustrant des exceptions est devenue une nécessité, surtout dans un siècle tout à la recherche d'une logique d'interprétation scientifique des faits. On ne peut d'ailleurs que s'étonner d'avoir à constater que, depuis l'âge d'or de la langue française qu'a été le XVII^e siècle, les travaux souvent géniaux de grammairiens clairvoyants, qui ont apporté à la connaissance de la langue leurs lumières, n'ont pas mené plus loin l'approfondissement des structures du français.

Pourtant, au XVIII^e siècle, l'Abbé Gabriel Girard dans *Les vrais principes de la langue françoise* (1747) et Nicolas Beauzée avec sa *Grammaire générale* (1767) avaient lancé la réflexion grammaticale de façon prometteuse. Et pourtant, aux XIX^e et XX^e siècles, de nombreux auteurs ont continué avec conviction et laborieusement ces efforts de réflexion, et entre autres, Albert Dauzat, Arsène Darmesteter, Georges Gougenheim, Antoine Meillet, Jacques Damourette et Edouard Pichon, Ferdinand Brunot, Kristoffer Nyrop, Georges et Robert Le Bidois, Jean-Claude Chevalier, pour n'en nommer que quelques-uns. Et pourtant, sur cette voie des études grammaticales s'est développée, au tournant du XX^e siècle, une nouvelle approche qui s'est mérité la reconnaissance d'une science de plein statut, la linguistique, et cette science a vu se multiplier les écoles, les abords et les travaux. Or, il est renversant d'avoir à constater qu'au terme de tous ces efforts, il n'existe toujours pas de grammaire d'usage qui se soit, du point de vue des explications, attachée à présenter des propos logiques cherchant à créer chez l'utilisateur une compréhension ne serait-ce que naissante ou initiale de celles des règles que l'utilisateur tente de maîtriser. Un certain nombre de travaux récents (Roy, 1979 ... ; Bussièrès, 1996 ; Harvey et Roy, 1996 ; Lefebvre, 2000 ; Couture, 2001 ; Girard, 2002) donnent à penser qu'il est possible de mener des analyses de grammaire répondant à de tels objectifs. C'est à un effort de même orientation que s'astreint cette recherche, sur – comme il se doit – un problème très réduit, celui que pose, en terme de compréhension, la règle d'accord dans certains cas d'emploi du mot « tout » adverbe.

Le problème

D'après les grammaires usuelles, le mot « tout » pris comme adverbe doit parfois être accordé en genre et en nombre. Dans son *Bon Usage* (1980), Grevisse formule cette règle d'accord de la façon suivante : « *Tout*, adverbe, varie en genre et en nombre devant un mot féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré (par. 986). »

Grevisse utilise les exemples suivants pour illustrer la règle :

- (1) La flamme est **toute** prête (Rac., *Iphig.*, III, 5) ;
- (2) Elles sont **toutes** honteuses.

Dans la phrase (1), l'adverbe « tout » adopte le féminin singulier de l'adjectif « prête », sous la forme « toute », l'adjectif « prête » tirant son genre et son nombre de son accord avec le nom « flamme ». Dans la phrase (2), le mot « tout » précède l'adjectif « honteuses », du féminin pluriel. Il prend, conformément à la règle, le genre et le nombre de l'adjectif « honteuses », et se met au féminin pluriel, sous la forme « toutes ». L'adjectif « honteuses », quant à lui, tire son genre et son nombre de son accord avec le pronom personnel « elles », du féminin pluriel. Dans les phrases (1) et (2) donc, le mot « tout » adopte le genre et le nombre des adjectifs qu'il accompagne, parce que et uniquement parce que ces adjectifs sont du féminin et commencent par une consonne ou un *h* aspiré, ce que prescrit la règle de Grevisse.

Grevisse ne donne en illustration de la règle que des exemples dans lesquels le « tout » adverbe s'accorde. C'est ailleurs dans sa grammaire qu'il faut regarder pour trouver des emplois dans lesquels le mot « tout » ne doit pas être accordé. Il se retrouve de ces exemples dans *Le bon usage* (1980), sans référence à la règle qui vient d'être vue, dans le cadre de la présentation du mot « tout » dans sa nature d'adverbe :

(3) Elles sont **tout** en larmes, **tout** étonnées, **tout** hébétées (par. 985).

D'après ces exemples, le mot « tout », comme adverbe, devrait garder sa forme « tout » – en tant qu'adverbe invariable – devant les adjectifs « étonnées » et « hébétées » qui sont, par accord avec le sujet « elles », du féminin pluriel. Le scripteur curieux pourra conclure, à partir de ces exemples, que si l'accord doit se faire avec les adjectifs féminins commençant par une consonne ou un *h* aspiré (le *h* aspiré tenant lieu de consonne), il ne doit pas, par contre, se faire avec un adjectif féminin commençant par une voyelle ou un *h* muet.

Et donc, placé devant un adjectif comme le « prête » de la phrase (1) commençant par la consonne *p*, le mot « tout » varie et prend le genre féminin et le nombre singulier tandis que devant un adjectif comme le « étonnées » de la phrase (3), commençant par la voyelle *é*, le mot « tout » doit rester invariable. En d'autres mots, l'adverbe « tout » sortirait de son invariabilité dans un cadre syntaxique précis, n'en sortirait pas toutefois dans un cadre syntaxique différent, l'accord ou le non-accord tenant essentiellement à l'initiale consonantique ou vocalique de l'adjectif féminin auquel le mot « tout » est rattaché.

Par ailleurs, un des emplois de la phrase (3) relevé par Grevisse est « Elles sont **tout** en larmes ». Grevisse présente cet exemple dans le paragraphe 985, destiné à illustrer la nature d’adverbe du mot « tout », paragraphe dans lequel il n’explique ni ne fait même allusion au non-accord de ce cas précis. Or, il est difficile de croire que dans cet emploi, le non-accord soit déterminé par la voyelle de *en*, d’autant que l’exemple n’en est pas un d’adjectif féminin, mais bien plutôt de locution nominale. On admettra que pareille particularité d’emploi et d’accord – ou de non-accord – ne va pas sans exiger des analyses plus larges, les problèmes posés par cet emploi dépassant le cadre de la règle traditionnelle édictée par Grevisse.

De plus, il n’est présenté par Grevisse que des accords engageant des mots – surtout des adjectifs – du féminin ; il s’imposerait d’étendre l’analyse de la règle d’accord du mot « tout » à des mots du masculin. Ces emplois ne paraissent probablement pas présenter de difficulté pour Grevisse puisque le grammairien ne les aborde pas dans la règle spécifique, ne les aborde qu’indirectement et n’en donne des exemples que dans les paragraphes traitant du mot « tout » dans sa nature d’adverbe. Où d’ailleurs le premier des exemples donnés se trouve à être :

(4) Se rencontrant un jour **tout** seuls et sans témoins (La Fontaine, *Fables*, III, 1).

Dans cet exemple référant à un masculin pluriel, le mot « tout » resterait par défaut invariable.

Il en irait de même évidemment pour le masculin singulier. Dans ces emplois, en référence à la nature de l'adverbe « tout » et par défaut toujours, « tout » serait pour Grevisse – selon toute vraisemblance – un adverbe, et pour cette raison invariable.

Or, curieusement, il se trouve que les auteurs ne respectent pas toujours cet ensemble de règles et accordent ce « tout » adverbe selon leur propre « sentiment ». Grevisse (1980) lui-même relève, honnêtement, des emplois d'auteurs qui accordent autrement, dont ceux-ci :

- (5) Notre personne **toute** entière (Marcel Proust, *Le temps retrouvé*, III, p. 19) ;
- (6) La nuit **toute** entière passa (Roger Martin Du Guard, *Les Thibeault*, I, p. 29) ;
- (7) Devant une récidive [...] d'une **toute** autre nature (André Gide, *Les Faux-Monnayeurs*, p. 430).

Il est pour le moins curieux que ces auteurs, parmi les meilleurs, ne respectent pas la règle traditionnelle et fassent varier « tout » devant un adjectif du féminin commençant par une voyelle. Ces accords déviants appelleraient, à eux seuls, à un examen attentif de la règle traditionnelle.

Au vrai, la règle traditionnelle que présente Grevisse des accords de « tout » n'est pas sans susciter un certain nombre d'interrogations, interrogations qu'un examen attentif ne peut faire que se multiplier. Et d'abord, la règle n'est-elle pas en elle-même un non-sens? Grevisse ne précise-t-il pas en effet dans sa grammaire que l'adverbe est par nature un mot invariable : « L'adverbe est un mot invariable que l'on joint à un

verbe, à un adjectif ou à un autre adverbe, pour en modifier le sens » (*Le bon usage*, 1980, par. 2020).

Une règle décrétant l'accord d'un adverbe ne pourrait donc théoriquement se justifier : il y a un non-sens à ce qu'un adverbe qui, par définition, doit rester invariable, puisse être décrété variable en genre et en nombre dans certaines conditions. Or, c'est précisément à pareil non-sens qu'équivaut la règle examinée, règle qui décrète un accord en genre et en nombre du mot « tout » adverbe, dans certaines conditions.

Il y a par ailleurs dans les conditions de l'accord examiné une seconde difficulté. L'adverbe est décrété variable dans certaines conditions, soit d'abord si l'adjectif qui l'accompagne est du genre féminin et, en second lieu, si cet adjectif commence par une consonne ou un *h* aspiré. Il est difficile de voir quelles justifications pareilles conditions de variation pourraient se donner. D'ailleurs, aucune grammaire n'en fournit, si ce n'est celle de l'euphonie, que relève Grevisse en la qualifiant lui-même d'« absurde » (*Le bon usage*, 1980, par. 986). Il importerait dans une analyse conséquente de revenir sur l'explication par l'euphonie, de voir si cette interprétation présente quelques fondements.

En résumé donc, la règle d'accord de l'adverbe « tout » présente des caractéristiques d'incongruité et de bizarrerie pour le moins étonnantes. D'abord la règle est incongrue parce qu'elle fait varier l'adverbe « tout » qui devrait, dans sa nature d'adverbe, demeurer invariable quel que soit l'emploi ; la règle ensuite est bizarre parce

que le jeu des conditions – les conditions étant que « tout » ne soit variable que devant un adjectif féminin présentant comme première lettre une consonne ou un *h* aspiré – semble ne reposer sur aucuns fondements. Il y a là, en résumé, l'essentiel des difficultés auxquelles devra s'attaquer, pour les résoudre, l'analyse théorique que propose de mener ce mémoire.

Toutefois, il est attendu de l'analyse plus que ce qu'il est habituellement recherché en grammaire. Des propos explicatifs qui seront produits, il est attendu qu'ils relèvent les difficultés d'incongruité et de bizarrerie de la règle ou, à tout le moins, si la chose est possible, qu'il soit démontré que ces caractères sont acceptables et de quelle façon ils le sont.

Le lecteur serait en droit de s'attendre, à ce moment-ci, à la présentation des données d'une recension des écrits portant sur le thème à traiter. En effet, le cadre traditionnel d'un mémoire de recherche – comme d'une démarche de recherche – exige qu'une fois le problème posé, il faille, en bonne méthode, relever les opinions des auteurs. Pour la recherche ici entreprise toutefois, si pour l'essentiel de la démarche, le cadre traditionnel est respecté, la recension des écrits sera reportée et ne viendra qu'à la suite de l'analyse théorique. En effet, il est apparu à l'auteure que la recension des écrits ne peut être menée en compréhension véritable qu'à la lumière des résultats auxquels mènera l'analyse théorique. Dans les faits, le décalage méthodologique adopté s'explique par le type particulier d'analyse auquel il est fait recours pour traiter du problème et de la règle de « tout » adverbe variable. La recension des écrits étant

reportée, il convient, à ce moment-ci, de s'attacher à établir par quelle voie, par le recours à quel cadre méthodologique, l'analyse devra être menée.

Le cadre méthodologique d'analyse

L'analyse à mener est celle d'un problème étroit et spécifique de grammaire, celui des emplois en variabilité de l'adverbe « tout ». Préalablement toutefois, il s'impose de procéder au choix du cadre à donner à cette analyse. Or il s'est mené, durant les vingt dernières années, dans le cadre spécifique d'une grammaire qualifiée de « raisonnée » par celui qui en a construit l'approche, le professeur Raymond Claude Roy de l'Université du Québec à Chicoutimi, des travaux d'analyse grammaticale très satisfaisants sur le plan explicatif, du moins du point de vue de l'auteure de ce mémoire. Il faut relever comme ayant été menés avec succès dans cette approche les travaux de Roy (1979 ..., 1989, 1994a, 1994b, 1997), ceux de Bussièrès (1996) et de Bussièrès et Roy (1994), ceux de Harvey et Roy (1995), ceux de Lefebvre (2000) et de Lefebvre et Roy (1995a, 1995b), ceux de Couture (2000) et de Couture et Roy (1999), ainsi que ceux de Girard (2002), entre autres.

Il est donc retenu par l'auteure de ce mémoire de procéder à l'analyse du problème dans un cadre reproduisant au plus près celui qui a été utilisé pour les travaux d'analyse grammaticale d'approche raisonnée auxquels il vient d'être référé. Ce cadre strict de

« grammaire raisonnée » – qui est en fait une méthodologie d’analyse – sera présenté en premier lieu. En second lieu, il sera indiqué comment ce premier cadre strict s’inscrit dans le cadre plus large des analyses de nature structurale.

Lefebvre (2000) s’est attachée à identifier les principes méthodologiques d’analyse largement respectés par les travaux de grammaire se réclamant d’une approche raisonnée. Les trois premiers principes identifiés par Lefebvre sont les suivants :

Premier principe

Des analyses grammaticales d’orientation raisonnée se doivent de produire des données présentant ces qualités primordiales : être simples, claires et nettes, c’est-à-dire sans complexité excessive, aisées à comprendre et satisfaisantes pour un esprit logique.

Deuxième principe

Des analyses grammaticales d’orientation raisonnée se doivent de pratiquer une logique proprement grammaticale, c’est-à-dire puisant aux données usuelles de la grammaire les rapports [...] susceptibles d’offrir les justifications attendues.

Troisième principe

Des analyses grammaticales d’orientation raisonnée se doivent de rendre compte de tous les cas d’emploi, au risque de voir remettre en cause la qualité explicative des données produites.

Ces trois premiers principes ont été déduits par Lefebvre (2000) de l’examen des travaux sur la règle d’accord des mots de couleur. Sans pour autant en reprendre le

détail, il s'impose de revoir brièvement la démonstration qui permet à Lefebvre de déduire ces principes.

Lefebvre tire ses deux premiers principes de l'explication « raisonnée » produite pour justifier l'accord des mots de couleur composés. En effet, là où dans l'exemple « Des écharpes bleu clair » la grammaire traditionnelle, dont celle de Grevisse (1980), voit un ensemble de mots invariables, Lefebvre et Roy (1995) montrent qu'il y a bien accord au masculin singulier. Il n'est possible d'arriver à ce raisonnement que par l'identification des natures de mots. Lefebvre et Roy font remarquer qu'il faut considérer la nature de chacun des mots composant le mot de couleur :

De fait, l'explication de ce [...] cas d'accord repose sur la perception du rôle joué par l'adjectif complémentaire, lequel vient s'ajouter au mot premier de couleur pour en exprimer une nuance. Dans l'exemple « Des écharpes bleu clair », l'adjectif « clair » vient compléter le mot premier de couleur « bleu ». Ce dernier, qualifié par l'adjectif « clair », prend nécessairement une nature de nom (p. 3).

La nature des mots étant identifiée, les accords se font selon la nature même du mot. L'adjectif « clair » s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, ce nom étant le mot « bleu », de genre masculin et de nombre singulier. L'adjectif « clair » prend donc le genre et le nombre du nom « bleu ». Le nom « bleu », pour sa part, s'accorde en nombre selon le sens de la phrase, le sens étant celui qui se retrouve dans « Des écharpes [d'un beau] bleu clair ».

Lefebvre et Roy ajoutent le commentaire suivant :

Ainsi, pour ce [...] cas d'accord, dans la construction « Des écharpes bleu clair », l'accord repose à la fois et sur la règle d'accord de l'adjectif, et sur la règle générale d'accord du nom, cette dernière règle prenant en compte le sens que véhicule le contexte. Comme ces règles sont des règles générales de la langue, la difficulté n'est donc que d'analyse et d'interprétation.

Qui a compris ce cas [...] d'accord et en a aperçu la construction logique a tout compris de la règle des mots de couleur, car le reste découle naturellement de ce départ (p. 4).

Lorsque, donc, les règles d'accord de l'adjectif et du nom sont bien maîtrisées et bien appliquées, l'habileté à accorder les mots de couleur repose sur l'identification des natures de mots. Ainsi, les accords de mots de couleur interprétés jusqu'à maintenant dans les grammaires traditionnelles comme des exceptions peuvent s'expliquer logiquement en regard des mots composants et des accords qu'en commande la nature.

Les explications obtenues répondent aux exigences de simplicité et de netteté établies par le premier principe. Par ailleurs, la nature proprement grammaticale de l'explication est retenue comme règle d'analyse dans le deuxième principe.

Sur cette voie d'analyse, et en prolongement, s'impose le troisième principe. Il devient en effet aisé – et même amusant – d'expliquer, comme le font Lefebvre et Roy, des accords tels « Des vernis pierre chauffée », présentant un accord au féminin de l'adjectif « chauffée ». Qui sait identifier la nature de ces mots pourra accorder avec

justesse et justifier l'accord des mots de couleur de ces emplois. En effet, « Des vernis pierre chauffée » présente la construction d'un nom (pierre) et d'un adjectif (chauffée). L'adjectif « chauffée » s'accorde avec le nom « pierre » qui est du féminin singulier, car ce qui est en réalité chauffé, ce ne sont pas les vernis mais bien la pierre, laquelle doit être chauffée pour prendre ce gris particulier qu'est la couleur « pierre chauffée ».

Lefebvre et Roy montrent qu'il en va de même pour l'exemple « Des encadrements vert volets ». La construction de cet emploi est celle de deux noms (vert et volets). Ceux-ci s'accordent en nombre selon le sens de la phrase. À la fenêtre d'une maison se trouvent généralement deux volets que l'on peint le plus souvent en vert. Il se trouve là la justification d'un *s* à « volets » dans l'accord « Des encadrements vert volets ».

De l'ensemble de ces analyses du système d'accord des mots de couleur, Roy (1989) et Lefebvre et Roy (1995b) tirent la conclusion qu'il n'existe pas, de fait, de règle d'accord des mots de couleur. En définitive, il faut de départ maîtriser les deux règles d'accord les plus générales de la langue française, soit la règle d'accord de l'adjectif et la règle d'accord du nom. Il suffit par la suite d'identifier avec justesse la nature des mots et sur ce départ, d'accorder correctement les mots de couleur selon leur nature respective. Une telle conclusion est la manifestation sans équivoque des résultats à attendre du troisième principe, à savoir que tous les emplois doivent et peuvent être expliqués et compris.

À ces trois principes de départ, Lefebvre (2000) ajoute trois autres principes qu'elle tire de l'examen des travaux de Bussières (1996) sur l'accord en nombre des noms propres, dans lesquels ils apparaissent nettement.

Quatrième principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de prendre en compte, par l'identification du mécanisme organisateur de leurs données, la vie de la langue, se doivent de permettre ainsi l'interprétation des variations et des choix hésitants de l'usage.

Cinquième principe

Des analyses d'orientation raisonnée ne peuvent faire abstraction des acquis de la grammaire traditionnelle, acquis qu'elles gagnent à utiliser avec discernement.

Sixième principe

Des analyses d'orientation raisonnée doivent se donner les outils d'analyse qu'exige une approche en compréhension, si éloignés des moyens de la grammaire traditionnelle que puissent paraître au premier abord les règles et les concepts auxquels il doive être fait recours.

L'analyse à mener de l'adverbe variable « tout » devra répondre aux règles que constituent les trois premiers principes, mais également à ceux que sont les principes quatre, cinq et six qui viennent d'être énoncés. Pour mieux mettre en lien ces principes avec ce que doit être le résultat d'une recherche menée en grammaire raisonnée, il sera utile de reprendre, succinctement, l'analyse de l'accord en nombre des noms propres de Bussières (1996), dans le sens où la mène Lefebvre (2000).

Reprendre le détail de l'analyse menée dans le mémoire de Bussières serait toutefois inutile et d'une longueur qu'il convient ici d'éviter. En résumé, Bussières reprend les accords – avec ou sans *s* – des noms propres, tels qu'établis dans la grammaire traditionnelle. Le travail effectué par Bussières consiste à classer en grandes catégories les noms propres et à présenter pour ces catégories, relativement à l'accord avec ou sans *s*, les explications idoines. Ainsi sont identifiées par Bussières cinq catégories à l'intérieur desquelles il est possible de regrouper tous les accords en nombre des noms propres. Ces catégories sont celles des noms propres de personnes, des noms propres désignant des oeuvres d'art, des noms propres de lieux, des noms propres de produits naturels ou artisanaux, des noms propres de produits de série. Comme l'indique Bussières (1996, p. iii), « chacune de ces catégories présente un accord de règle générale sans *s* traduisant la nature même du nom propre, des accords en dérogation avec *s*, et parfois des accords de contre-dérogation rétablissant le *s* de la règle générale ». L'utilité de revoir, à ce moment-ci, le travail produit par Bussières est de montrer le rôle méthodologique des principes que Lefebvre a su identifier dans la démarche adoptée par Bussières.

Il est, comme le relève Bussières, des noms propres s'accordant parfois avec *s*, parfois sans *s*, comme dans les exemples suivants, présentés par Bussières :

(8) Cela est pour les deux **Corneille** (tiré du *Bon Usage* de Grevisse, 1980 ;

J. Lemaître, *Jean Racine*, p. 6) ;

(9) Aux **Bonapartes** il manque une race (tiré du *Bon Usage* de Grevisse, 1980 ;

Chateaubriand, *Mém.*, IV, 2, 20).

Pour voir comment s'est imposé le quatrième principe méthodologique, il est nécessaire de revoir les analyses produites pour les accords de ces deux exemples.

Il doit être remarqué que dans le premier emploi, le nom propre « Corneille » s'écrit sans *s* alors que dans le deuxième emploi, le nom propre « Bonapartes » prend, pour sa part, la marque *s* du pluriel. Ces accords trouvent leur explication dans l'interprétation qu'en fait fort justement Bussières. Pour l'exemple « Cela est pour les deux **Corneille** » :

L'accord sans *s* est celui de la règle générale. L'interprétation à donner s'impose : l'usage reconnaît que les deux frères sont, dans la culture commune, à ce point encore connus aujourd'hui qu'on ne peut confondre Pierre et Thomas. Le pluriel sans *s* marquerait, et la nature de singularité du nom de chacun des personnages, et le caractère de totalement différent de chacun des individus représentés (p. 46).

Cette interprétation constitue une justification convaincante de l'accord sans *s* du nom propre « Corneille ». Pour expliquer l'accord de l'exemple « Aux **Bonapartes** il manque une race », Bussières commence par produire une règle générale :

C'est ainsi que les auteurs et l'usage confinent à la règle générale d'accord sans « *s* » des noms de personnes les noms des individus de familles illustres ayant vécu pendant et après la Révolution française. Comme la connaissance des personnages appartenant à des familles illustres fait partie du domaine de la culture française obligée, le caractère de totalement différent des individus est conservé. En d'autres mots, la culture française (de France) percevrait comme des individus connus les figures célèbres des époques moderne et contemporaine, qui ont illustré l'histoire de leurs pays, que ce pays soit la France ou un autre pays, depuis la Révolution française, date marquant une ère nouvelle (p. 46).

L'explication que fournit Bussières de l'exemple « Aux **Bonapartes** il manque une race » justifie l'accord en dérogation qui est adopté :

Ce que montre l'accord en *s*, c'est que même si les familles illustres s'inscrivent dans l'histoire après la Révolution française, il est possible d'assister à un effacement du caractère de totalement différent des individus au profit de la lignée. Il arrive donc qu'un nom de famille se charge, au premier chef, non pas de représenter l'individu, comme c'est généralement le cas, mais bien plutôt de référer à la lignée, à la dynastie (p. 47).

L'accord avec *s* du nom propre « Bonapartes » se présente donc comme un accord en dérogation à l'accord sans *s* de règle générale. Il y a toutefois un troisième exemple dont il faut tenir compte pour bien faire voir la démarche d'analyse et la règle adoptée par Bussières :

(10) Le prognathisme des **Habsbourg** (tiré du *Bon Usage* de Grevisse, 1980 ; Jean Cocteau, *Reines de la France*, p. 67).

L'interprétation que fait Bussières de l'accord sans *s* est celle-ci :

Pour certains noms de personnages identifiant des lignées, le contexte aurait cet effet différent de renforcer la valeur singulière du nom propre. L'absence de *s*, dans [cet] emploi, indiquerait qu'il y a là un retour, en surcharge (aujourd'hui // hier / avant-hier) au caractère de totalement différent. Jean Cocteau fait montre, à la réflexion, d'une fine maîtrise de la langue en ne mettant pas un *s* au nom propre « Habsbourg », puisque le prognathisme, même s'il affecte tous les membres de la lignée, est une caractéristique physique de l'individu, de chacun des individus de la lignée, mais non de la lignée même (p. 48).

L'accord sans *s* de règle générale, l'accord avec *s* du mot « Bonaparte » et le retour d'un accord sans *s* pour le nom « Habsbourg » viennent montrer que non seulement il existe une justification à ces choix d'accord, mais que de plus, il est fait application ici de deux principes méthodologiques, les quatrième et sixième principes édictés par Lefebvre. Il est en effet produit par Bussières des justifications aux cas d'accord étonnants (et jamais élucidés par la grammaire traditionnelle) que sont les accords des noms « Corneille », « Bonapartes » et « Habsbourg » dans les exemples cités ; d'où le quatrième principe sur la clarification des « variations et des choix hésitants de l'usage ». De plus, la résolution des problèmes posés par les accords recourt à l'outil d'analyse qu'est le système d'organisation qualifié par Roy (1979 ...) de double binaire, prenant la forme dans ce cas de règle générale (sans *s*) // de dérogation (avec *s*) / de contre-dérogation (sans *s*). Or, le sixième principe reconnaît non seulement comme acceptable en analyse grammaticale le recours à des outils d'explication nouveaux, mais en fait même une exigence d'une analyse d'approche raisonnée qui se propose de pénétrer au cœur même de l'organisation logique de la langue et de sa grammaire.

La recherche menée par Bussières rend compte des accords en nombre des noms propres déjà établis par la grammaire dite traditionnelle. Bussières dégage les interprétations qu'elle présente des accords (avec ou sans *s*) des noms propres que dicte la grammaire traditionnelle. C'est ainsi que, dans la présentation que fait Bussières du cadre théorique, l'auteure affirme :

[...] c'est que la grammaire traditionnelle reste la base de cette grammaire raisonnée, qu'il n'en est pas fait table rase. Les données de la grammaire traditionnelle demeurent donc essentielles à l'analyse : elles sont toutefois revues, retouchées dans certaines parties, repoussées même à l'occasion. Vue ainsi, la grammaire raisonnée constitue une sorte de réinterprétation de la grammaire traditionnelle (p. 24).

C'est de cette vision d'analyse et de ses applications que Lefebvre tire son cinquième principe, selon lequel « des analyses d'orientation raisonnée ne peuvent faire abstraction des acquis de la grammaire traditionnelle, acquis qu'elles gagnent à utiliser avec discernement ».

Lefebvre va encore plus loin en rapprochant les contributions de la grammaire raisonnée et celles de la linguistique. De la réflexion de l'auteure ressort un septième principe :

Septième principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent, lorsque utile, savoir puiser aux données de la linguistique, soit pour en tirer des outils d'élaboration, soit pour en tirer des approfondissements.

Lefebvre montre que les sept principes tirés d'examens détaillés de travaux d'approche raisonnée sont généralisables et s'appliquent autant à la règle d'accord des mots de couleur qu'à celle d'accord en nombre des noms propres (Bussièrès, 1996), et qu'à la production d'une théorie de la phrase (Roy, 1994). Il serait possible de poursuivre la démonstration pour faire voir que ces principes ont été respectés dans les

travaux de Harvey et Roy (1995) sur le système du genre, de Roy (1996, 1999) sur l'accord des adjectifs numéraux et sur la règle de seule écriture, de Couture et Roy (1998, 1999) et de Couture (2000) sur l'orthographe des formes verbales du type « je réponds » et « je prends », de Girard (2002) sur la hiérarchisation en parenté des parties nominales du discours, entre autres.

Le grammairien ou le linguiste pratiquant une orientation structurale ne manquera pas de s'étonner du fait que les préoccupations de synchronie des analyses grammaticales d'approche raisonnée n'aient pas été relevées par Lefebvre ; de fait elles ont été relevées par Couture (2000) en raison du thème par lui abordé, pour lequel les préoccupations synchroniques étaient plus nettes. Les préoccupations synchronique et diachronique à entretenir dans une approche raisonnée d'analyse grammaticale doivent d'ailleurs faire l'objet d'un net éclairage.

Les apports synchronique et diachronique

Chez Lefebvre, les analyses laissent entrevoir, bien que l'auteure n'en tire pas de principe, une préoccupation constante de la synchronie. Dans l'approche d'analyse des travaux de Lefebvre et Roy (1995b) sur l'accord des mots de couleur, dans celle des travaux de Bussièrès (1996) concernant l'accord en nombre des noms propres et dans celle des travaux de Roy (1994) abordant le thème de la phrase, la synchronie, en regard des résultats obtenus, se présentait, pour Lefebvre, comme un cadre de travail nécessaire et évident. Il y a à penser, cependant, qu'il doit être nettement reconnu que le travail en

synchronie constitue une exigence des travaux d'analyse d'approche raisonnée. Il conviendra donc, à ce moment-ci, de s'attarder davantage à la notion de synchronie ainsi qu'à celle, complémentaire, de diachronie, pour en définir la nature et définir la place qu'elles prendront dans le cadre des analyses de ce mémoire.

Les notions de synchronie et de diachronie ont d'abord été mises de l'avant, au début de ce siècle, par le linguiste Ferdinand de Saussure, ainsi qu'en atteste le *Cours de linguistique générale* (1916). Gustave Guillaume, dans ses théories psychomécaniques du langage, sommairement présentées par un choix de textes de Roch Valin dans *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume* (1973), reprend les notions « popularisées » par de Saussure. Ce sont les interprétations théoriques et pratiques que Guillaume produit de la diachronie et de la synchronie, ainsi d'ailleurs que de la notion parente de système, qui sont retenues comme fondements du cadre théorique de ce mémoire.

Gustave Guillaume a ce mérite d'avoir ajouté à ses analyses théoriques du langage et de la langue, française en particulier, des analyses d'application, notamment de l'article français. Dans ses analyses, Guillaume explique les insuffisances de l'analyse diachronique. Le but n'est pas ici de détailler et de commenter les analyses de Guillaume, mais bien de faire voir, à sa suite, qu'en regard de ces mots que sont les articles, l'analyse diachronique abonde en insuffisances :

L'origine de l'article étant ainsi expliquée du côté étymologique et du côté phonétique, il faut bien envisager une explication fondée sur la raison qu'il peut avoir d'exister dans la langue. On s'attache alors à établir une filiation entre l'emploi démonstratif originel et les emplois infiniment nombreux qui ont suivi et qui ne sont point démonstratifs du tout. On parle ainsi d'un affaiblissement de la valeur démonstrative ayant amené la valeur propre d'article, dans laquelle on s'évertue difficilement à découvrir un démonstratif privé de force. En d'autres termes, on explique la valeur de l'article en déclarant qu'il s'agit d'un démonstratif qui a cessé, sans qu'on indique pourquoi, d'en être un. On n'énonce rien de précis quant à ce qu'il est devenu à partir du moment où il ne fut plus démonstratif. On cite des emplois où la valeur démonstrative – est-ce bien elle ? – se serait conservée (1946c, p. 55).

Guillaume poursuit en expliquant que le passage de démonstratif à article est un fait plutôt rare puisqu'il s'agit de deux catégories bien distinctes. La question à laquelle doivent répondre les grammaires, et qui reste sans réponse dans les grammaires historiques, concerne la nature de l'article. Guillaume ajoute le commentaire suivant pour appuyer l'observation qu'il fait de l'absence d'explications véritables dans une analyse de type diachronique :

Elle [la question] est éludée, et pour éluder, on évite de se placer en transcendance, c'est-à-dire d'avoir à expliquer ce qu'est l'article dans la pensée du sujet parlant qui s'en sert, et quelle opération de pensée représente son emploi devenu quasi constant dans le discours (1946c, p. 55).

Guillaume a mené sur cette opération de pensée des analyses de type synchronique permettant de comprendre le rôle des articles selon leur position dans le système qui est le leur et en regard de leurs différents emplois.

Ailleurs encore, dans ses écrits, Guillaume compare les mérites et la portée des analyses diachronique et synchronique :

Ce manque excessif d'intérêt pour les rapports systématiques institués entre les apports historiques est la raison pour laquelle la grammaire historique qui s'est fait longtemps l'illusion, en matière de langage, d'expliquer tout, n'a en réalité rien expliqué. Elle a seulement, et ce n'est pas négligeable, raconté des choses dont le langage a été le lieu. La grammaire historique traditionnelle est surtout narrative. Dès l'instant qu'on veut décrire un état de langue, on sort de la narration historique, et, qu'on le veuille ou non, on en vient à examiner les choses sous un angle de vue qui est celui d'un rapport systématique institué dans l'instant, dans le statique, entre des apports historiques fortuits, irrationnels eux-mêmes, mais rationalisés par intégration au système de la langue (1944a, *Principes de linguistique théorique*, p. 58-59).

Guillaume précise encore :

La linguistique diachronique saisit les choses longitudinalement dans le temps qui les fait changer, les perturbe, les désorganise et les détruirait sans l'intervention d'une force organisatrice contraire. La linguistique synchronique les saisit par coupe transversale non pas dans leur mouvement de désorganisation, mais dans celui opposé d'organisation, de systématisation, lequel détermine leur interdépendance en l'assujettissant aux lois les plus profondes de la pensée humaine (1943a, *Principes de linguistique théorique*, p. 106).

Cette explication souligne la désorganisation de la diachronie et l'organisation propre à la synchronie, ainsi que l'organisation de système à laquelle mène cette dernière et peut déjà justifier le choix de privilégier l'analyse synchronique.

Une citation de Guillaume, tirée des *Leçons de linguistique* (1945-1946c), permet de comprendre le lien étroit qui existe entre la synchronie et la notion de système qu'elle engendre inévitablement :

La linguistique synchronique suppose, pour tout instant historique considéré, la vue du système que constitue la langue, et la connaissance que cette linguistique recherche est celle de la position, dans le système aperçu, de chacune des parties constitutives. L'examen des parties, fait attentivement, conduit à une perception de la structure d'ensemble, et la connaissance de celle-ci conduit à son tour à une vision exacte des parties composantes et de leur relativité réciproque dans le tout systématique qu'elles recomposent par leur réunion (1945c).

S'appuyant sur les propos de Guillaume, l'auteure de ce mémoire adopte, pour ses analyses, l'orientation synchronique d'une part ; elle rejette, d'autre part, une présentation initiale des données diachroniques, lesquelles seront présentées plus loin – un choix établi plus tôt – dans un cadre qui leur conférera leur utilité relative.

Le report de l'analyse diachronique s'explique d'abord par le fait que depuis Vaugelas (1647), et ensuite depuis l'Académie (1704), il n'y a pas eu d'évolution de la règle. Elle est demeurée, jusqu'à aujourd'hui, semblable en tout point à la règle édictée au début du XVIII^e siècle par l'Académie française. La diachronie n'intervient donc pas vraiment dans le cas de la règle d'accord du mot « tout ». De fait, les données diachroniques sont quasi inexistantes dans le cas de la règle examinée, si ce n'est pour souligner les changements mineurs qu'a apportés l'Académie française à la règle initialement énoncée par Vaugelas.

Pour cette raison, la recension des écrits est non seulement retardée, mais elle prendra également une forme différente de celle habituellement adoptée par une recension des écrits. Le fait que la recension des écrits soit déplacée pour n'être présentée qu'une fois l'analyse théorique complétée indique déjà une orientation différente de son rôle. L'évolution de la règle, pratiquement nulle, n'ayant pas d'impact sur la compréhension de la règle elle-même, peu de propos strictement diachroniques sur cette évolution sont à tenir. La recension des écrits doit prendre l'allure d'une méthode exégétique. Seront donc examinés les propos des commentateurs, grammairiens et linguistes du XVII^e siècle à nos jours qui se sont intéressés à la règle de « tout » adverbe variable, pour y appliquer les résultats obtenus en analyse synchronique et produire une interprétation éclairée des commentaires retenus.

Le début de ce chapitre a établi les difficultés et les non-sens d'une règle créant un adverbe « tout » parfois variable (les adverbes étant invariables par nature). Une telle incongruité ne peut qu'apparaître suspecte à l'esprit même le moins exigeant.

Il s'impose donc de revoir tout ce qui touche à la nature du mot « tout », d'autant qu'il est connu que le mot « tout » peut prendre plusieurs natures. Il ne peut être conséquemment que de bonne méthode de commencer par examiner les différentes natures que peut adopter le mot « tout », dans l'espoir d'arriver à mieux traiter par la suite les conditions d'usage et d'accord d'un « tout » adverbe. C'est à cette tâche que sera dévolu le chapitre deux, dans le respect des principes méthodologiques qui viennent d'être énoncés.

CHAPITRE II

Les analyses préparatoires

Le problème posé par ce mémoire étant celui d'un adverbe qui s'identifie comme variable dans des conditions précises, il s'avère utile, afin d'arriver à une véritable compréhension, d'examiner d'abord les natures que peut prendre le mot « tout ».

Les différentes grammaires, tant scolaires que de référence, attribuent au mot « tout » des natures possibles de nom, de pronom, d'adjectif et évidemment, d'adverbe.

Dans les phrases

(11) Le fonctionnaire examina le **tout** (Jules Romains, *Les Hommes de bonne volonté*, T. XX, XXVII, p. 276, dans *Le Robert*).

et

(12) Plusieurs **touts** distincts les uns des autres (Ac., dans Grevisse),

le mot « tout » a nature de nom commun.

Les phrases

(13) Ils ne mouraient pas **tous**, mais **tous** étaient frappés (La Fontaine, cit. 23, dans *Le Robert*),

(14) **Toutes** se retournaient

et

(15) **Tout** va bien

présentent le mot « tout » dans des emplois où il a nature de pronom.

L'exemple

(16) **Toute** la ville

utilise le mot « tout » dans sa nature d'adjectif qualificatif, alors que les emplois des exemples

(17) **Tous** les hommes,

(18) **Tout** homme, **toute** femme (*Le Grand Robert*, article *Tout*)

et

(19) **Toute** peine mérite salaire (*Le Grand Robert*, article *Tout*)

présentent un mot « tout » ayant nature d'adjectif indéfini.

Le mot « tout » se retrouve dans une nature d'adverbe dans les phrases

(20) **Tout** simplement

et

(21) **Tout** contre ce mur blanc (Georges Duhamel, *Les plaisirs et les jeux*, dans Grevisse, p. 133).

D'après les enseignements des grammaires, le mot « tout » pourrait donc s'employer comme nom commun, pronom, adjectif et adverbe. C'est à revoir attentivement.

L'ordre d'analyse de ces différentes natures peut être dicté par l'idée de déterminer laquelle de ces natures est, par essence, première. L'hypothèse à ce moment-ci posée se formulerait ainsi : la grande fréquence d'emploi du mot « tout » à nature d'adjectif tend à montrer que le mot « tout » serait d'abord un adjectif. Ce qu'il est dans les exemples « **Toute** la ville » et « **Tous** les hommes ».

Le grammairien Grevisse attribue aux mots « tout » de ces deux emplois des natures différentes. Pour lui, le « tout » de « **Toute** la ville » a nature d'adjectif qualificatif et le « tout » de « **Tous** les hommes », nature d'adjectif déterminatif indéfini, ou comme le disent certaines grammaires, de déterminant indéfini.

La différence – toute simple – existant entre ces deux natures d'adjectif qualificatif et d'adjectif indéfini tient à ceci que l'adjectif qualificatif vient définir l'objet ou l'être dont il souligne un « attribut » : il caractérise ainsi le nom, comme dans l'exemple

(22) Le **petit** garçon.

Le garçon est défini comme étant petit, une caractéristique propre au garçon, donc.

L'adjectif déterminatif indéfini, quant à lui, vient marquer le nom qu'il accompagne d'une idée « indéfinie », imprécise, comme dans l'exemple

(23) **Plusieurs** garçons sont venus.

Les idées portées par l'adjectif indéfini « plusieurs » sont celles qu'un nombre inconnu de garçons sont venus, mais qu'il en est venu un nombre élevé. Il ne s'agit plus là d'une caractérisation propre du nom « garçons ». Un regard est porté sur l'ensemble extérieur, c'est-à-dire le nombre de garçons.

La nuance conceptuelle qui fonde cette distinction de nature se montre bien par référence à des concepts de totalité interne et de totalité externe de ces emplois du mot « tout » (Roy, 1979 ...). Ces concepts viennent établir plus nettement la différence existant entre l'adjectif qualificatif et l'adjectif indéfini.

Dans l'exemple (16) « **Toute** la ville », la ville est vue dans l'étendue de ce qu'elle est en elle-même, de ce qu'elle comporte intrinsèquement. Référant à l'entier de ce qu'est proprement la ville, le mot « tout » prend une nature d'adjectif qualificatif, de la même façon que les autres adjectifs que sont les mots « grande », « belle » et « agréable » tirent leur nature d'adjectif qualificatif du fait qu'ils traduisent des caractéristiques propres, internes, de l'être ou de l'objet auxquels on les attribue, auxquels il est référé.

Grevisse, dans son *Bon Usage* (1980), rend le concept de totalité interne de façon différente. De fait, le concept est de même portée, sous une appellation autre, toutefois. Grevisse qualifie la nature d'adjectif qualificatif « tout » d'« ensemble intégral » (p. 493). Par le terme « intégral », il est suggéré que toutes les qualités d'un

même objet ou d'un même être soient considérées. Un rapprochement à faire donc, très étroit, avec le concept porté par le terme de « totalité interne ».

Par contre, dans un exemple comme « **Toutes** les villes », les villes sont vues comme un ensemble d'objets, soit donc dans leur totalité externe, c'est-à-dire dans une totalité saisissant les objets « villes » de l'extérieur. C'est cet abord conceptuel du mot « tout » qui fonde sa nature de déterminant ou d'adjectif déterminatif dit « indéfini ». En cela, le « tout » de « **Toutes** les villes », comme celui de l'exemple (17) « **Tous** les hommes », rejoint en nature ces autres adjectifs déterminatifs que sont « ma » dans « ma ville », « ce » dans « cette ville », « chaque » dans « chaque ville », « plusieurs » dans « plusieurs villes », tous ces adjectifs traduisant une saisie conceptuelle, ou une référence externe.

Dans « ma ville », par exemple, l'adjectif déterminatif possessif « ma » traduit une référence externe de la ville à ma personne. La nature d'adjectif déterminatif du mot « ma » lui vient de son abord conceptuel externe, de sa saisie de référence. Il en est de même du « tout » de « **Toutes** les villes » et de « **Tous** les hommes », dont la saisie conceptuelle de totalité est de nature externe.

Grevisse (1980), encore une fois, aurait vu juste en qualifiant la nature d'adjectif indéfini du mot « tout » d'« ensemble universel » (p. 496). Une référence à tout ce qui est extérieur est compris dans cette expression. Un regard (externe) vers l'univers est porté par l'appellation d'« ensemble universel » de Grevisse, qu'il est possible de mettre

en lien avec celui de «totalité externe». Cependant, seuls les termes de «totalité interne» et de «totalité externe» sont retenus pour ce mémoire, les concepts étant jugés portés plus finement par ces deux termes.

Le concept de «totalité interne» peut se représenter par le schéma ci-dessous :

Toute la ville



FIGURE 1. ILLUSTRATION DU CONCEPT DE TOTALITÉ INTERNE

La composition de ce schéma est d'un grand intérêt didactique, autant en elle-même que pour un éventuel enseignement, un but que n'est pas sans poursuivre l'auteur.

Le schéma de la figure 2 peut aider à la compréhension du concept de « totalité externe », surtout en comparaison avec celui de « **Toute** la ville ». Ce schéma fait entrevoir un ensemble de villes, dont il est possible de voir que chacune est l'entier d'une ville. Le schéma 2 se retrouve donc être une recomposition, une accumulation de schémas 1, sans comporter nécessairement la charge d'expression de la totalité interne.

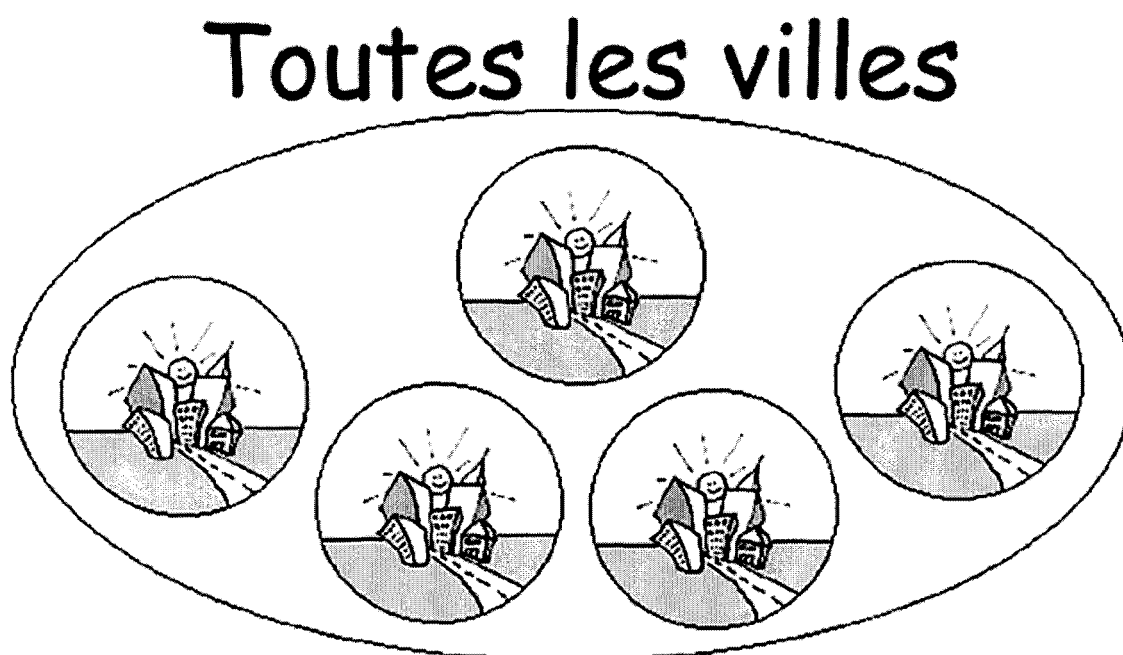


FIGURE 2. ILLUSTRATION DU CONCEPT DE TOTALITÉ EXTERNE

Or, il est un fait de conséquence à retenir de ces distinctions de totalité interne et externe. L'emploi « **Toute** la ville » n'a pas le même effet sémantique que l'emploi « **Toutes** les villes », et le concept propre à chacun des emplois est celui de totalité interne pour l'emploi « **Toute** la ville », celui de totalité externe pour l'emploi « **Toutes** les villes ». Avec cette conséquence que le concept de totalité interne de l'adjectif

qualificatif « tout » confine le mot « tout » dans sa nature d'adjectif qualificatif aux emplois du singulier : une modification du nombre de « tout » entraînera le passage à un concept de totalité externe et conséquemment, à un changement de nature. Pour le dire autrement, l'adjectif « tout » est au singulier porteur d'un sens de totalité interne, et sa nature en est une d'adjectif qualificatif. Dans le passage au pluriel, l'adjectif « tout » voit son sens de totalité interne récupéré par un sens englobant de totalité externe, ce transport lui conférant une nature d'adjectif indéfini. Même s'il n'est pas indispensable et même peu utile d'approfondir ce problème, il est possible d'apercevoir que les modifications qui interviennent, de nature et de sens, sont liées à la rencontre de deux expressions du nombre, l'une d'origine purement sémantique, l'idée de totalité, l'autre d'origine morphologique, l'idée pure de nombre, singulier ou pluriel.

L'opposition qui en résulte est celle d'une saisie qualitative se distinguant d'une saisie quantitative, la seconde étant englobante de la première. C'est aussi l'opposition du non-nombrable au nombrable, l'unité du non-nombrable servant de composante au nombrable (Guillaume, 1945 [1964, p. 169]). Qu'il suffise au total de bien remarquer les conséquences du passage de singulier à pluriel sur le concept porté par le mot « tout », tant pour le sens que pour la nature du mot.

Ceci étant, il y a à examiner un emploi particulier du mot « tout » au singulier. À un exemple du type

(24) L'**homme** est mortel,

où le nom commun « homme », de nombre singulier, signifie tous les hommes et toutes

les femmes, il est possible de comparer les exemples

(25) **Tout** homme, **toute** femme

et

(26) **Toute** peine mérite salaire.

Le mot « tout », dans ces emplois, prend une nature d'adjectif indéfini. Même si, comme il a été vu un peu plus haut, le mot « tout » adjectif indéfini se présente d'abord sous les formes du pluriel « tous » et « toutes », il s'emploie parfois au singulier, comme dans les exemples (25) et (26).

Le sens des emplois est à signaler : le « tout » de « **Tout** homme » ne signifie pas ce que signifierait le « tout » de « **Tout** l'homme ». Dans l'emploi (25) du singulier « **Tout** homme », « tout » prend une valeur de nombre approchant celle du pluriel, par sa valeur en extensité, laquelle n'est pas sans rejoindre l'extensité des singuliers des articles « un » et « le ».

Avant de poursuivre et d'examiner les autres natures du mot « tout », il est une question intrigante à laquelle il faut s'arrêter, celle de la position de « tout » dans les constructions « **Toute** la ville » et « **Toutes** les villes ». Pour en expliquer la syntaxe, c'est-à-dire l'antéposition à l'initiale du mot « tout », il faut se référer à la mécanique de hiérarchisation de ces parties du discours que sont les adjectifs qualificatifs et les adjectifs déterminatifs (Roy, 1979 ...).

Cette mécanique de hiérarchisation est constituée des rapports qu'entretiennent les adjectifs dans leur sens et leur position dans la phrase. Les exemples suivants permettent de bien voir ce qu'est ce mécanisme et la hiérarchisation qu'il porte :

(27) Une **autre** question ;

(28) Une question **autre**.

Le déplacement du mot « autre » assure un sens différent de l'exemple (27) à l'exemple (28). En effet, « Une **autre** question » ne présente pas, à l'esprit, le même sens que « Une question **autre** ». Dans le premier emploi, il s'agit d'une question supplémentaire, dans le sens qui lui serait donné dans la phrase « Il a posé une **autre** question ». Dans le second emploi, la question se trouve à être qualifiée ; lui est attribuée donc la caractéristique d'être totalement différente, d'un autre ordre, dans ce sens indépendante des autres questions, un sens que lui confère l'exemple « C'est une question **autre** que celle de la peine de mort ».

Bien plus que leur différence de sens, les exemples (27) et (28) présentent cette autre différence que la nature du mot « autre » varie dans le passage de l'emploi de l'exemple (27) à l'emploi de l'exemple (28). Dans l'emploi (27) « Une **autre** question », le mot « autre » a nature d'adjectif indéfini alors que dans l'emploi (28) « Une question **autre** », la nature attribuée au mot « tout » est celle d'adjectif qualificatif.

Le sens des deux emplois, et duquel découle leur nature respective d'adjectif indéfini et d'adjectif qualificatif, est porté par l'antéposition ou la postposition du mot

« autre ». Placé devant le nom, le mot « autre » trouve un sens différent et une nature différente que lorsqu'il est placé après le nom.

L'analyse en hiérarchisation de ces parties du discours que sont les adjectifs qualificatifs et déterminatifs, ainsi qu'il est enseigné en grammaire raisonnée, fait reposer la nature des mots et leur position sur la valeur conceptuelle que ces mots transportent en regard des mots auxquels ils se rapportent (ou dont ils sont incidents).

Dans un tel cadre, il est relativement aisé d'apercevoir que la totalité portée par le mot « tout » doit affecter non seulement le nom, mais l'ensemble du nom et de l'article qu'il introduit. L'article, en effet, porte en lui mais de façon plus visible les valeurs de nombre présentes dans le nom. Ces valeurs de nombre sont doubles : ce sont celles du singulier-pluriel d'abord, de la valeur d'extensité ensuite. Ce sont ces valeurs de quantité et d'extensité que le mot « tout » vient qualifier, ou déterminer. Ce qu'il ne peut faire qu'en antéposition, l'esprit produisant les mots que sont les parties nominales du discours dans un ordre inverse à celui dans lequel ils apparaissent dans le discours (Valin, 1981 et Roy, 1979 ...).

Donc, le mot « tout » adjectif porteur d'un concept de totalité devrait précéder dans la phrase, en syntaxe, les mots dont il vient modifier le sens. Ces mots sont, dans l'exemple « **Toute** la ville », le nom « ville » et l'article « la » qui le précède et en souligne les déterminations de nombre immédiat. Le mot « tout », avec son apport sémantique de totalité venant modifier les déterminations de nombre, et du nom, et de

l'article qui l'accompagne, doit donc nécessairement précéder ces mots dans la phrase pour marquer qu'il joue son rôle conceptuel par rapport à ces deux mots. Après cet aparté, il faut revenir à l'analyse qui avait été entreprise des différentes natures du mot « tout ».

Des emplois premiers du mot « tout » adjectif qualificatif et indéfini dérivent des emplois du mot « tout » dans d'autres natures. Ainsi, dans les exemples

(29) Le fonctionnaire examina le **tout** (Jules Romains, *Les Hommes de bonne volonté*, dans Grevisse)

et

(30) Plusieurs **touts** distincts les uns des autres (Ac., dans Grevisse),

le mot « tout » a nature de nom.

Le curieux accord de « touts », avec *s* final, introduit dans l'exemple (30) demande explication. Dans ce cas d'accord, le nom « tout » garde, au pluriel, l'entier de sa forme « t-o-u-t » et reçoit un *s* de pluriel.

Peu de grammairiens s'intéressent à cette orthographe. Napoléon Landais s'intéresse à la question dans son *Traité de grammaire* (1841), quoique très succinctement. Les citations qu'il tire de Maugard (1547) et de Régnier Desmarais (1706) sont loin d'être éclairantes. Ses propres propos ne sont pas plus éclairants.

Pour reprendre la question, le *s* attaché à la forme « tout » se voit seulement au pluriel du mot « tout » ayant nature de nom, comme dans l'emploi « Plusieurs **touts** distincts ». Comme adjectif, le mot « tout » adopte au pluriel la forme « tous ». Les propos généraux de la grammaire raisonnée sur la morphologie du nom fournissent les fondements d'une explication véritable. Pour la grammaire raisonnée, le nom est un mot à genre fixe et à nombre variable (Roy, 1979 ...). Or, la variation de nombre n'affecte pas le signifié de départ d'un nom qu'elle ne fait qu'attribuer à plusieurs instances. Au pluriel, le concept originel est vu dans la multiplicité : ainsi, le mot « table » reproduit dans « des tables » le même signifié que dans « une table ». De même, le « touts » de l'exemple (30) conserve nettement, à l'examen, la valeur de totalité interne de son singulier. L'emploi au pluriel ne prive pas le nom « tout » de son concept de totalité interne, qu'il conserve. En effet, il s'agit d'une addition de plusieurs touts :

UN TOUT + UN TOUT + UN TOUT = DES TOUTS

Le nom « tout » garde l'entier du sens qu'il a au singulier et exprime la totalité interne. L'orthographe d'accord « t-o-u-t-s » laisse bien voir que le pluriel de « tout » employé comme nom commun ne fait qu'introduire l'idée de multiplicité du concept du singulier, toutes les instances auxquelles réfère la forme du pluriel étant porteuses du concept du mot singulier.

En résumé, les emplois de « tout » comme nom, et au singulier et au pluriel, se trouvent être des emplois dérivés des emplois du mot « tout » dans sa nature d'adjectif qualificatif, en valeur de totalité interne, donc.

Par dérivation toujours, le mot « tout » s'emploie aussi comme pronom. Dans la phrase

(31) Ils ne mouraient pas **tous**, mais **tous** étaient frappés,

les deux « tous » sont des pronoms du masculin pluriel. Dans la phrase

(32) **Toutes** se retournaient,

« toutes » est un pronom du féminin pluriel. Dans la phrase

(33) **Tout** allait bien,

« tout » est un pronom du masculin singulier. La curiosité est qu'il n'existe pas d'emploi de « tout » pronom du féminin singulier. Ce qui demandera explication, mais qui constitue également une indication à l'effet qu'il soit préférable de commencer l'analyse des pronoms par les emplois du pluriel.

Déjà dans ce choix de commencer par les emplois du pluriel se trouve une hypothèse rejoignant les analyses précédentes sur la nature du mot « tout » comme adjectif. Et de fait, « tous » et « toutes », pronoms pluriels reproduisant le modèle des emplois adjectivaux « **Tous** les garçons » et « **Toutes** les villes », sont porteurs d'une valeur conceptuelle de totalité externe : ils comptabilisent de la même façon que le « tout » des emplois d'adjectifs indéfinis. Ce sont donc des emplois d'adjectifs indéfinis que dérivent les emplois pluriels du pronom « tout ». La grammaire traditionnelle identifie d'ailleurs ce « tous » et ce « toutes », et à juste titre, comme des pronoms indéfinis. On aura aussi remarqué que la forme masculine du pluriel s'écrit « t-o-u-s » et se prononce « touS », en laissant se dégager à l'oral la marque de s du pluriel, ce qui est une caractéristique de l'emploi pronominal.

La réflexion ainsi entreprise apporte déjà des réponses aux emplois singuliers du type « **Tout** allait bien ». Passée la constatation que ce singulier n'a pas de forme féminine, il y a cette autre constatation à faire que cet emploi de « tout » ne s'applique qu'aux choses : il est en effet impossible de produire un exemple d'un pronom « tout » singulier représentant des personnes.

Dans l'exemple (33) « **Tout** allait bien », le mot « tout » réfère à un ensemble de composantes, de parties. Il faut voir là un neutre rejoignant les emplois des pronoms « ceci », « cela » et « ce », comme dans l'exemple « **C'**est très bien ».

Là encore, la réflexion mérite d'être poursuivie. En effet, malgré ce qui a été dit plus haut, il peut arriver que le pronom « tout » représente des personnes, mais cet emploi littéraire rare n'est possible que dans le cadre strict d'un effet stylistique. C'est ainsi que La Fontaine écrit :

(34) Femmes, moine, vieillards, **tout** était descendu (*Fables*, VII, 8).

Grevisse relève un emploi semblable dans Chateaubriand :

(35) **Tout** avait fui, même les médecins (Chateaubriand, *Mémoires*, IV, 1, 15, dans Grevisse).

Ces emplois donnent à penser que la valeur de neutre attribuée au mot « tout » est plutôt celle d'un englobant, et donc d'un singulier recouvrant, traduisant la multiplicité de ses parties. Il y a là une piste intéressante pour des études ultérieures sur le neutre

français. (La lecture des réflexions préliminaires de Harvey et Roy (1995) sur le système du genre gagnerait à être faite).

En résumé, les emplois de pronoms du mot « tout » dérivent de l'adjectif indéfini « tout », dont ils conservent le concept de totalité externe. Il n'y a rien d'étonnant au demeurant à ces dérivations d'adjectif qualificatif à nom et d'adjectif déterminatif indéfini à pronom. De pareilles dérivations sont habituelles : des formes des adjectifs qualificatifs sont tirées « le beau », « l'utile » et « l'agréable », tandis que les adjectifs déterminatifs livrent pour leur part des pronoms dérivés comme « le mien », « la mienne », « celui-ci ». Si les dérivations des adjectifs « tout » à natures de nom et de pronom n'ont rien pour étonner, l'examen n'en était pas moins utile à la compréhension et méritait d'être mené. Une fois examinées comme il vient d'être fait les natures d'adjectif qualificatif, d'adjectif indéfini, de nom et de pronom, il faut étudier l'emploi de « tout » comme adverbe.

« Tout » s'emploie donc également comme adverbe, ce que laisse voir l'exemple
(36) **Tout** simplement.

Dans cet emploi, « tout » se rapporte à un autre adverbe pour le modifier. Il peut se modifier en « tout à fait simplement » ou « très simplement », quoique cette paraphrase et cette substitution n'aient pas de valeur absolue, n'aient qu'une valeur indicative. Ce terme « modifier » est celui utilisé par la grammaire traditionnelle ; les soucis d'ordre didactique de ce mémoire mènent à l'utilisation de ce terme. Il faut

cependant expliquer l'emploi « **Tout** simplement » en terme d'incidence pour répondre aux exigences de rigueur théorique.

Ainsi donc, l'adverbe « tout » est incident à cet autre adverbe « simplement » en ajoutant à ce dernier adverbe l'intensité d'une totalité exprimée sous la forme adverbiale que prend le mot « tout ». C'est là l'emploi le plus net de « tout » comme adverbe, lorsqu'il accompagne un adverbe. La grammaire traditionnelle donne à cet adverbe une valeur d'intensité. Cette valeur serait dérivée du concept de totalité. Le concept de totalité comporte en effet une nette référence à la quantité, et le concept de quantité est apte à se transformer dans un mouvement de dérivation en concept d'intensité ; le mouvement de dérivation permettrait à l'adjectif « tout » d'assumer par un effet de simplification (ou de généralisation) de son concept de totalité la nature et la fonction d'un adverbe d'intensité.

C'est de la même façon que l'adjectif indéfini « quelque » livre par dérivation un adverbe « quelque ». L'adjectif indéfini « quelques » porte comme signifié, dans son sens premier, celui d'un « petit nombre indéterminé », ce que laisse voir l'exemple

(37) Il y a **quelques** pommes dans ce sac.

L'adjectif « quelques » vient d'abord déterminer le nombre de pommes, soit un « petit nombre », mais il apporte une seconde détermination, une détermination – curieuse – d'indéterminé. L'adjectif « quelques » livre dès lors une détermination globale de petit nombre indéterminé.

Le mouvement de dérivation à adverbe prive le concept de « petit nombre indéterminé » porté par l'adjectif « quelque » de la détermination de « petit nombre » pour ne conserver que le concept d'indéterminé, comme il se fait dans l'exemple suivant :

(38) Il y a **quelque** cent mètres à parcourir.

Dans cet exemple, « quelque » n'exprime que le caractère indéterminé du nombre « cent », qu'il vient ainsi modifier. Si besoin était, il conviendrait de reprendre les explications qui précèdent sur le passage à adverbe pour les enrichir d'une interprétation référant aux rapports d'incidence. Il n'est toutefois pas essentiel de s'avancer dans ces détails plutôt connus des théories guillaumiennes : il suffit d'en avoir reconnu la justesse.

Le détail à retenir est peut-être celui que des articulations du signifié premier n'est retenue que la plus abstraite, celle de l'indéterminé. La valeur la plus concrète, ou la plus particulière, dans ce cas celle de petit nombre, est effacée.

Il en va de même d'un adjectif qualificatif comme « fort ». L'adjectif qualificatif « fort » peut, par dérivation, prendre dans un emploi donné une valeur d'adverbe. Il en est ainsi dans l'exemple

(39) Robert est **fort** beau.

Comme adjectif qualificatif, le mot « fort » est porteur d'un signifié premier de référence à une force concrète entendue comme étant de haut niveau. La construction qui suit en est un exemple :

(40) Robert est **fort**.

Le mouvement de dérivation à adverbe prive l'adjectif qualificatif « fort » de la partie concrète de son signifié référant à un haut niveau, exprimant donc une intensité, comme dans l'exemple (39) « Robert est **fort** beau ». Il apparaît donc que, et pour l'adjectif indéfini « quelque » et pour l'adjectif qualificatif « fort », c'est par un mouvement semblable de dérivation privant ces adjectifs de la caractérisation la plus concrète, ou la plus particulière, de leur signifié qu'ils prennent valeur et nature d'adverbe. Il n'en irait pas autrement pour le mot « tout », bien qu'il soit plus difficile d'entrevoir et de montrer le jeu de la dérivation. L'adjectif « tout » porte comme signifié celui d'une valeur englobante totale ou extrême. La valeur spatiale de l'englobant, plus particulière, est supprimée dans le passage à adverbe, l'adverbe « tout » ne gardant plus que la valeur résiduelle d'un niveau extrême. Ce qui se vérifie dans l'exemple de départ « **Tout** simplement », c'est-à-dire « simplement à un très haut degré ».

Il est des emplois plus rares de « tout » adverbe. C'est ainsi que l'emploi de l'exemple (21) « **Tout** contre ce mur blanc » est moins fréquemment relevé, du moins dans les grammaires scolaires. La question qui se pose est celle du rapport du mot « tout » au mot « contre ». Pour traiter ce problème en terme d'incidence, en référence aux théories guillaumiennes, il apparaît que la préposition « contre » se présente comme

un mot d'incidence, ou un mot porteur d'incidence. Dès lors, l'adverbe « tout » devrait être vu comme incident au mouvement d'incidence du mot « contre » à quelque verbe de référence. Cette façon de voir et d'expliquer porte plus loin l'interprétation grammaticale.

Un autre type d'exemple moins souvent relevé est celui qui se retrouve dans
 (41) **Tout** comme il arrivait.

Dans cet emploi, l'adverbe d'intensité « tout » se présente comme incident à l'incidence portée par la conjonction de coordination « comme ». Ce n'est là au total qu'un autre emploi de l'adverbe d'intensité « tout », habile à modifier un adverbe, une préposition et une conjonction de coordination, ou pour le dire plus justement, à modifier l'incidence propre à chacun de ces mots.

Il n'a pas été pour autant tout vu des capacités d'incidence des adverbes en général et de l'adverbe « tout » en particulier. Toutefois, les notions présentées ont probablement suffisamment fait voir des différents emplois possibles. Il en va de même des notions présentées sur le mot « tout » ayant nature d'adjectif qualificatif, ou nature de nom, ou nature de pronom, ou, finalement nature d'adverbe. Les notions mises de l'avant devraient suffire à entreprendre l'analyse du thème identifié comme problème à traiter, celui de la règle de l'emploi de « tout » comme adverbe variable.

CHAPITRE III

Les analyses centrales

Au moment d'aborder l'analyse proprement dite de la règle d'accord de l'adverbe variable « tout », une préoccupation majeure à entretenir est celle de la méthodologie d'approche à utiliser. S'il existe en effet quelque possibilité d'arriver à produire une analyse éclairante de la règle en question, le succès ne peut que dépendre de l'approche d'analyse grammaticale qui sera utilisée. Cette approche a été définie dans le chapitre premier : elle est essentiellement celle que prône la grammaire raisonnée, d'orientation synchronique. Cela dit, il n'en reste pas moins la grande difficulté de respecter et d'ajuster les orientations et les moyens au problème considéré. La part de l'intuition en l'affaire est grande. Et seuls les résultats obtenus témoigneront du succès ou de l'insuccès de l'analyse qui aura été menée.

Ce chapitre présentera le détail de l'analyse de la règle d'accord de l'adverbe variable « tout ». Puis, en second lieu, en regard des résultats obtenus, il sera procédé à une recension des écrits, dont il avait été dit au chapitre un sous quel aspect – exégétique –, il était choisi de la mener.

La règle logique

La grammaire traditionnelle affirme du mot « tout » employé comme adverbe qu'il varie lorsqu'il accompagne un adjectif du féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré, comme dans la phrase

(42) Elles sont **toutes** honteuses (Grevisse, *Le bon usage*, par. 986),

ou encore dans la phrase

(43) Elles sont **toutes** confuses (Grevisse, *Précis de grammaire française*, par. 223).

Le problème qui est posé par la règle d'un adverbe variable « tout » paraît en être un relatif à la nature du mot, avant tout. Pour Grevisse (1980, par. 978), « tout » est adverbe et invariable quand il signifie « entièrement », « tout à fait » ; dans les emplois (42) et (43) cités plus haut, le sens devrait donc pouvoir être : « Elles sont [entièrement] honteuses » ou « Elles sont [tout à fait] honteuses » ; « Elles sont [entièrement] confuses » ou « Elles sont [tout à fait] confuses ».

Or, le sens porté par un « entièrement confuses » ou un « tout à fait confuses » référerait plutôt à une confusion totale engendrée, par exemple, par une maladie. Ce n'est manifestement pas le sens de « Elles sont **toutes** confuses ». Pour ce qui est d'un « entièrement honteuses » ou d'un « tout à fait honteuses », l'emploi est, de même, à

écarter, pour ce qu'il comporte d'extrême. Le sens résultant de substitutions ne correspond pas au sens qu'il s'impose d'attribuer au mot « tout » dans les phrases (42) et (43).

Pour confirmation, il faut faire l'essai de cette méthode de substitution avec un exemple d'une construction différente des exemples utilisés régulièrement par Grevisse, lesquels sont presque toujours des exemples du type « Elles sont **toutes** honteuses », dans lesquels l'adverbe variable « tout » accompagne un adjectif en fonction d'attribut. Il est de fait fort curieux que le grammairien ne relève pas d'exemple comme celui-ci, tiré de Georges Simenon :

(44) La **toute** naïve madame Maigret.

Pour satisfaire au procédé, il faudrait paraphraser l'exemple (44) en « l'entièrement naïve madame Maigret » ou « la tout à fait naïve madame Maigret ». Or, à aucun moment l'auteur n'accuse, ne taxe madame Maigret d'être totalement naïve : il la charge tout au plus d'un charmant degré de naïveté. C'est manifestement à une interprétation autre que celle d'un « entièrement naïve » qu'il faut s'attacher.

Or il pourrait être possible de produire une analyse qui, bien que s'apparentant à la substitution, s'attache de plus près à l'examen de la construction syntaxique et aux effets sémantiques de cette construction. Pour ce faire, la phrase suivante peut être particulièrement éclairante :

(45) Une **vraie** bonne santé.

La première constatation à faire est celle de la présence de deux adjectifs. Et la question qui surgit est celle de la fonction de « vraie ». Manifestement, « vraie » ne qualifie pas le nom « santé » mais bien l'ensemble « bonne santé ». Et ce, tout en gardant sa nature d'adjectif qualificatif, ce que vient confirmer le *e* d'accord au féminin.

La comparaison de cet emploi avec l'emploi voisin qu'est

(46) Une **très** bonne santé

peut mener à une meilleure compréhension de ces types de construction. Les deux constructions sont aussi correctes l'une que l'autre. Le parlant français perçoit toutefois une nuance entre « une **vraie** bonne santé » et « une **très** bonne santé ». Il est en effet possible de dire qu'une personne est momentanément en très bonne santé, alors qu'il n'est pas acceptable d'affirmer qu'une personne est momentanément en vraie bonne santé. L'emploi de « vraie bonne santé » ne s'applique qu'à une personne en continuelle, ou quasi continuelle, bonne santé.

Un examen plus attentif de la construction de départ « une bonne santé » s'impose. Le mot « santé » y est porteur d'un concept défini ou d'un premier signifié. Ce premier mot « santé » se complète du mot « bonne » à nature d'adjectif qualificatif. L'ensemble « bonne santé » est alors porteur d'un nouveau concept – c'est l'interprétation qu'il semble falloir donner à ce regroupement de « bonne » et « santé » – dans lequel le mot « santé » est restreint dans son sens à celui que le nouvel ensemble, créé par l'addition

de l'adjectif « bonne », lui confère. Les constructions (45) et (46) sont maintenant à revoir afin qu'en soit affinée la compréhension.

Dans l'emploi « Une **très** bonne santé », il y a addition du mot « très », par nature un adverbe. Cet adverbe « très », adverbe d'intensité, modifie le rapport de l'adjectif « bonne » au nom « santé ». L'effet en est d'exprimer que parmi les degrés possibles de « bonne santé », le concept ou le signifié obtenu est celui de l'expression d'une santé « bonne à un haut degré ».

Par contre, dans l'emploi « une vraie bonne santé », il y a addition du mot « vraie », par nature un adjectif qualificatif. Cet adjectif qualificatif vient préciser l'ensemble « bonne santé ». L'effet obtenu est celui d'une santé définie dans un cadre différent, la santé y étant vue bonne au-delà de toute comparaison possible, bonne dans l'essence même de ce que peut être une bonne santé. D'où, d'une part, la possibilité d'employer la construction dans une valeur de concept abstrait ou de signifié absolu et, d'autre part, le refus de permettre un emploi à valeur de momentanéité à l'expression « vraie bonne santé ». Une « très bonne santé » n'est donc pas la même chose qu'une « vraie bonne santé » : l'adverbe « très » introduit des degrés en s'installant au superlatif, tandis que l'adjectif « vraie » s'installe au-delà de toute comparaison par sa référence de sens à une qualité fondamentale.

Les analyses qui viennent d'être produites sont de nature à mener à une meilleure compréhension de la construction de l'exemple (44) « La **toute** naïve madame Maigret ». Dans la phrase « La **toute** naïve madame Maigret », le « madame Maigret » est à rapprocher du nom « santé » des phrases précédentes, l'adjectif « naïve », tout comme « bonne » s'ajoutant à « santé », crée un nouveau concept ou signifié de « naïve madame Maigret ».

Par la suite, le mot « tout » vient se rapporter au concept de « naïve madame Maigret ». La question : le fait-il comme le mot « très » de « très bonne santé » ou comme l'adjectif « vraie » de « vraie bonne santé » ? S'il le fait comme le mot « très », le « toute » de la phrase « La **toute** naïve madame Maigret » est adverbe ; s'il le fait comme le mot « vraie » de « vraie bonne santé », il a nature d'adjectif qualificatif.

Plus haut, les substitutions « l'entièrement naïve madame Maigret » et « la tout à fait naïve madame Maigret » avaient été rejetées comme ne convenant pas au caractère du personnage conçu par Simenon. Une substitution avec « très » sous la forme de « la très naïve madame Maigret » ne conviendrait pas mieux. En effet, la phrase « La très naïve madame Maigret » impliquerait un défaut grave de caractère de la dame, laquelle devrait être vue comme naïve à un degré élevé de naïveté. Si donc l'auteur, Simenon, avait voulu exprimer un sens de « très naïve madame Maigret », il aurait signalé ce faisant un défaut poussé de caractère de son personnage.

Or, pour qui connaît le personnage, l'auteur veut manifestement référer à une charmante caractéristique de la personnalité de madame Maigret. L'épouse de l'inspecteur Maigret est une charmante dame, que la vie n'a pas durcie, qui reste aimable et ouverte à tous dans ses comportements. Il n'y a donc pas à hésiter sur l'interprétation à donner à l'emploi et à la nature à reconnaître au mot « toute ». Tout d'abord, l'accord naturel du mot en « toute » (à personne ne viendrait l'idée d'une construction « *Une **tout** naïve madame Maigret »), l'accord naturel du mot en « toute », donc, constitue une indication quant à sa nature d'adjectif qualificatif.

Ce ne serait donc pas une nature d'adverbe qu'adopterait le « toute » en question. Dans « La **toute** naïve madame Maigret », le mot « toute » aurait nature d'adjectif qualificatif et signifierait autre chose que l'expression d'un degré élevé à attribuer à l'adjectif « naïve ». L'ensemble « La **toute** naïve madame Maigret » est plutôt à rapprocher de l'ensemble « Une **vraie** bonne santé ». Dans cette dernière phrase, l'adjectif « vraie », y était-il relevé, se rapportait à l'ensemble « bonne santé », avec cet effet de donner à la phrase le sens d'une bonne santé étendue, vraie, constante. Et de permettre l'usage de la phrase pour référer à la santé d'une personne très peu ou jamais malade, ou encore pour référer, théoriquement, à un concept abstrait ou à un signifié absolu de « vraie bonne santé ».

Ce serait à un effet syntaxique semblable que le mot « toute » atteindrait dans la phrase « La **toute** naïve madame Maigret ». Son action pourrait se décrire ainsi : le concept composé de référence est celui de « naïve madame Maigret ». L'adjectif

qualificatif « toute », avec son sens de totalité interne, viendrait établir que « madame Maigret » est « naïve » dans la totalité relative de naïveté permise à une « naïve madame Maigret ».

Pour le dire autrement, et plus simplement, la totalité en question n'est pas celle de la naïveté elle-même dans toute l'étendue du concept (un sens qui serait celui donné par l'adverbe « très ») ; la totalité affirmée est plutôt celle toute relative qui peut être attribuée au personnage qu'est ladite « madame Maigret », laquelle ne peut être vue plus naïve que ce que permet le personnage créé par l'auteur.

Le jeu du procédé et les effets de sens qu'il produit peuvent encore être évalués d'un point de vue strictement syntaxique. Dans « Une **très** naïve madame Maigret », l'adverbe « très » jouerait sur l'intensité de l'incidence ou du rapport du mot « naïve » à l'ensemble nominal « madame Maigret ». D'où l'intensité absolue du « très naïve ».

Par contre, le « toute » d'« Une **toute** naïve madame Maigret » ne peut, dans sa nature d'adjectif qualificatif, se rapporter qu'à l'ensemble conceptuel de valeur nominale « naïve madame Maigret » (l'adjectif ne pouvant se rapporter qu'à un nom ou à un ensemble nominal). Dans un cas donc, le « très » adverbe se montre incident à l'incidence de l'adjectif « naïve » à l'ensemble nominal « madame Maigret ». Dans le second cas, l'adjectif « tout » vient préciser, qualifier l'ensemble de valeur nominale « naïve madame Maigret ».

Ces analyses syntaxiques fort différentes permettent de constater sur quels emplois de structure et de nature des mots reposent les effets sémantiques. L'effet d'un adverbe « très » n'est pas, ne peut être celui de l'adjectif « toute », même en prenant en compte l'acception (ou le sens) de totalité de l'adjectif « toute ».

L'examen d'un autre exemple peut être de nature à aider à la compréhension, tout en montrant les possibilités de généralisation dans l'application du procédé. Dans l'ensemble

(47) La **toute** première page,

l'adjectif qualificatif « toute » viendrait se rapporter à l'ensemble nominal « première page » et permettrait de référer à une « page première » dans la totalité du caractère de « premier rang » qu'il est possible d'attribuer à une « première page ». « La **toute** première page » devrait donc être celle qui peut prétendre le mieux à la qualité de première page. La curiosité dans le cas de cet exemple est que le concept renforcé de « **toute** première page » pourra référer selon le contexte et l'utilisateur à des pages différentes. Pour l'auteur, « la toute première page » sera plutôt celle qui porte le début du texte ; pour le bibliothécaire, « la toute première page » sera plutôt la page de titre ; pour l'imprimeur, « la toute première page » sera sans contredit la page de garde, la véritable toute première. Cette analyse vient confirmer la nature d'adjectif qualificatif du mot « toute », une nature se confirmant autant dans « La **toute** première page » que dans « La **toute** naïve madame Maigret » et que dans les emplois de même construction que seraient, par exemple, « Une **toute** jeune fille » ou « Une **toute** dernière question ».

Si tel donc est le cas et que le mot « tout » accompagnant un ensemble composé d'un adjectif qualificatif et d'un nom auquel cet adjectif se rapporte est lui-même adjectif qualificatif, ce « tout » adjectif qualificatif devra s'accorder avec l'ensemble du nom et de l'adjectif qu'il accompagne. Conséquemment, il serait correct d'écrire ainsi une phrase comme

(48) La **toute** affriolante madame Maigret,

et de considérer comme fautive l'orthographe qui appliquerait la règle traditionnelle et qui ferait écrire

(49)* La **tout** affriolante madame Maigret.

Il semblerait donc justifié de poser que la règle traditionnelle, telle que la présente entre autres Grevisse, d'un « tout » adverbe variable uniquement devant un mot féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré est à remettre en question, et pour les accords auxquels elle engage, et pour la nature du mot « tout » qui n'aurait rien d'un adverbe dans ces constructions et les constructions de même organisation syntaxique.

Pour mener encore plus loin la compréhension, il sera utile à ce moment-ci de comprendre quelle méprise a pu mener à l'élaboration de la règle actuelle, laquelle a été édictée dès le début du XVIII^e siècle par l'Académie française et s'est solidement installée dans les règles scolaires de l'usage à prôner.

La présentation gagne à être faite à l'aide d'exemples se rapprochant, par leur construction syntaxique, de ceux employés par Grevisse dans ses grammaires. Or, c'est

une véritable curiosité que d'avoir à constater que Grevisse ne donne pas d'exemples d'une construction semblable à « La **toute** naïve madame Maignet ». Grevisse utilise plutôt en illustration de la règle, des exemples de mot « tout » accompagnant des adjectifs qualificatifs employés comme attributs dans des constructions du type de l'exemple « Elles sont **toutes** honteuses ».

Présentant ailleurs le « tout » adverbe, Grevisse favorise également des exemples de même construction :

(50) Elles sont [...] **tout** étonnées, **tout** hébétées (Grevisse, *Le bon usage*, par. 985).

De plus, la plupart des exemples utilisés sont des constructions du pluriel, un choix que le grammairien ne fait évidemment pas sans raison.

À l'examen le moins attentif, il apparaît que la règle a été historiquement élaborée dans le seul souci d'accorder l'écriture à la forme orale. En effet, les emplois du masculin ne posaient pas de problème, ainsi que le montrent les exemples suivants :

(51) Il est **tout** décoiffé ;

(52) Il est **tout** épuisé.

Si donc ces emplois ne présentent pas de difficulté avec un « tout décoiffé » et un « tout épuisé », dans lesquels « tout » serait, selon l'interprétation de Grevisse, un adverbe, au pluriel, l'invariabilité de « tout » s'imposerait. En effet, si le « tout

décoiffé » et le « tout épuisé » sont acceptables et par leur sens et leur accord avec l'oral, une variation, ou un accord en « Ils sont **tous** décoiffés » et « Ils sont **tous** épuisés » mènerait à des emplois tout différents dans lesquels le mot « tout » devenu « tous » a nature de pronom, dans lesquels emplois surtout, le sens n'est plus le même.

L'invariabilité a donc pu être vue comme la règle souhaitable, ce que l'on retrouve dans les emplois

(53) Ils sont **tout** décoiffés

et

(54) Ils sont **tout** épuisés.

Il se comprend que l'Académie française, reprenant les interprétations de Vaugelas, ait pu voir le « tout » des exemples (53) et (54) et des exemples (51) et (52) comme un mot invariable et conséquemment, comme un adverbe.

La même interprétation d'invariabilité pouvait s'appliquer aux emplois du féminin lorsque l'adjectif d'appui commençait par une voyelle. C'est le cas dans les exemples

(55) Elle est **tout** épuisée

et

(56) Elles sont **tout** épuisées.

Dans ces cas encore, il était loisible de voir là des « tout » invariables et de leur reconnaître une nature d'adverbe.

Des difficultés se posaient toutefois dans l'écriture lorsque l'adjectif d'appui commençait par une consonne comme dans

(57) Elle est **toute** décoiffée

et

(58) Elles sont **toutes** décoiffées.

Dans ces constructions, l'oral fait entendre une prononciation [tut] dont doit rendre compte l'écriture. La solution adoptée – à l'examen, quelque peu simpliste – est celle d'une règle que « *tout*, adverbe, varie en genre et en nombre devant un mot féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré ».

Corriger cette règle ne peut se faire, ne doit se faire, que par le recours à de véritables fondements grammaticaux. Or, il a été montré que le « tout » de toutes ces constructions a nature d'adjectif qualificatif et doit s'accorder en conséquence.

Il faut voir les modifications qu'entraînerait, dans l'écriture, l'application de tels choix fondamentaux. L'examen doit voir tous les cas d'accord, à commencer par le masculin singulier. Il n'y a aucun changement à apporter pour les cas d'accord « Il est **tout** décoiffé » et « Il est **tout** épuisé ». Le mot « tout » a nature d'adjectif qualificatif et s'accorde avec l'ensemble de l'attribut et de son sujet comme il s'accorderait dans les constructions « Un garçon **tout** décoiffé » et « Un garçon **tout** épuisé ».

L'examen est à poursuivre avec les emplois du féminin singulier. L'interprétation proposée ne modifie en rien l'accord d'un « Elle est **toute** décoiffée ». Toutefois,

l'exemple « Elle est **tout** épuisée » devra s'écrire autrement :

(59) Elle est **toute** épuisée.

Les accords sont ceux qui devraient se retrouver dans « Une fille **toute** décoiffée », « Une fille **toute** épuisée ». L'orthographe différente qui résulterait dans l'emploi « Elle est **toute** épuisée » d'un accord à titre d'adjectif qualificatif ne pose pas vraiment de difficulté. À la lecture, une liaison naturelle intervient (Elle est [tut] épuisée). C'est là la première correction qu'entraîne une nouvelle règle « raisonnée » proposant un « tout », « toute » à nature d'adjectif qualificatif.

Les plus grandes difficultés se retrouvent dans les constructions du pluriel. La difficulté pour les emplois du masculin pluriel n'est pas dans l'orthographe elle-même, qui ne changerait pas, mais dans l'explication à en produire. Dans les constructions « Ils sont **tout** décoiffés » et « Ils sont **tout** épuisés », le mot « tout » devra être vu comme un adjectif qualificatif porteur d'un concept de totalité interne. Or, comme il a été montré dans le chapitre deux, l'adjectif qualificatif « tout » ne peut s'employer au pluriel sans perdre ce concept de totalité interne. L'oral ne s'y trompe pas et fait prononcer en [tu] hors liaison et en [tut] en liaison : « Ils sont [tu] décoiffés » et « Ils sont [tut] épuisés ». Les accords sont ceux qui se retrouvent dans « Des garçons **tout** décoiffés » et « Des garçons **tout** épuisés ».

La difficulté est plus grande pour les constructions du féminin pluriel qui devraient, s'il est retenu que le mot « tout » doit être vu comme un adjectif qualificatif et

être accordé en conséquence, s'orthographier

(60) Elles sont **toute** épuisées

et

(61) Elles sont **toute** décoiffées.

Le même raisonnement que pour le masculin pluriel s'applique. L'accord est celui d'un « tout » de totalité interne refusant, dans sa nature d'adjectif qualificatif, le pluriel. En outre, les orthographe en « t-o-u-t-e » qui résultent de l'accord comme adjectif qualificatif sont acceptables à la lecture puisqu'elles rendent l'oral. En lecture soutenue, elles ne posent pas plus de difficulté que dans les constructions du singulier « Elle est **toute** épuisée » et « Elle est **toute** décoiffée ». Et l'accord se transporterait évidemment à des constructions comme

(62) Des filles **toute** épuisées

et

(63) Des filles **toute** décoiffées.

Ces orthographe, avec leurs accords refusant le pluriel, soulèvent évidemment un problème théorique important pour qui se targue le moins de logique. En effet, comment justifier un adjectif qualificatif ne s'accordant qu'au singulier, refusant donc les accords au pluriel dans des constructions du pluriel ? Il semble qu'il faille voir là un comportement syntaxique s'apparentant à une syllepse syntaxique, c'est-à-dire à « un cas d'accord selon le sens et non les règles grammaticales (*Le Robert*, 1996) ». Il est certain qu'il serait d'un utile appui d'identifier des traitements syntaxiques semblables

dans la langue française. Cependant, aucune construction qui soit suffisamment proche de l'emploi « Elles sont **toute** épuisées » n'a pu être relevé. Il peut, toutefois, être utile d'examiner les exemples suivants, tirés du *Bon Usage* (1980), dans lesquels la langue offre la possibilité de se reporter à un effet de syllepse de nombre :

(64) Il articulait chaque syllabe et **leur** donnait une valeur musicale très sensible

(Paul Valéry, *Histoires brisées*, Acem.) ;

(65) Je ne saurais dire avec quel beau courage le peuple belge supporte cette

situation angoissante. **Ils** sont terriblement gênés dans leur industrie et dans

leur commerce (G. Duhamel, *Positions françaises*, p. 173).

L'accord du pronom « leur » dans la phrase (64) se fait non pas avec le mot auquel il se rapporte selon les règles grammaticales habituelles, mais plutôt avec l'idée que porte la phrase : « chaque syllabe » est additionnée, donnant ainsi un sens pluriel à la phrase. L'accord du pronom « leur » se fait avec cette idée du pluriel. Le même procédé est utilisé dans la phrase (65). En effet, l'idée veut que l'on réfère à tous les individus qui forment le peuple belge, ce qui justifie l'accord, par syllepse, du pronom « ils ».

Un raisonnement semblable pourrait se transporter à l'exemple « Elles sont **toute** épuisées ». Une construction comme « Elles sont **toute** épuisées » se présenterait, devrait être vue, comme la somme de « Marie est **toute** épuisée, Jeanne est **toute** épuisée, Paule est **toute** épuisée ». Dans la construction portant cette somme, le mot « tout » continuerait à exprimer par son singulier une valeur conceptuelle de totalité interne.

Pour reprendre et résumer, une approche raisonnée proposerait, pour les accords examinés, que les accords doivent se faire en regard d'un « tout » adjectif qualificatif, avec cette réserve – et cette difficulté – que ce « tout » porteur de totalité interne refuse le pluriel. Dès lors, les accords à respecter seraient les suivants :

Il est **tout** décoiffé,

Il est **tout** épuisé,

Ils sont **tout** décoiffés,

Ils sont **tout** épuisés.

Et pour les emplois du féminin :

Elle est **toute** décoiffée,

Elle est **toute** épuisée,

Elles sont **toute** décoiffées,

Elles sont **toute** épuisées.

Ces accords se transporteraient évidemment aux emplois de construction différente, quoique semblable, que sont « La **toute** naïve madame Maigret » et « La **toute** affriolante madame Maigret ».

Et évidemment, aux emplois de construction proche :

Un garçon **tout** naïf,

Un garçon **tout** élancé,

Une fille **toute** naïve,

Une fille **toute** élancée.

Et également au pluriel de ces emplois :

Des garçons **tout** naïfs,

Des garçons **tout** élancés,

Des filles **toute** naïves,

Des filles **toute** élancées.

Toutefois, il pourrait être possible d'accepter les accords du pluriel pour les exemples (60) « Elles sont **toute** épuisées » et (61) « Elles sont **toute** décoiffées » ; les accords deviendraient alors « Elles sont **toutes** décoiffées » et « Elles sont **toutes** épuisées », ce dernier exemple pouvant se lire, avec liaison, « Elles sont **touteS** épuisées ».

Dans ce dernier exemple, la liaison viendrait confirmer la nature d'adjectif de « toutes », lequel pourrait autrement être interprété comme un pronom. Le pronom en effet n'entraînerait pas la liaison.

Il paraît possible de voir dans ces pluriels à sens de totalité interne un effet de syllepse peu différent de celui qui confinait le mot « tout » au singulier dans une construction du pluriel : la syllepse consisterait ici à interpréter le pluriel comme une somme qualitative n'additionnant pas quantitativement les singuliers de « Marie est **toute** épuisée, Jeanne est **toute** épuisée, Paule est **toute** épuisée ». L'esprit continuerait à voir sous ce pluriel les singuliers de totalité interne. Pareille tolérance paraît on ne peut plus acceptable et présenterait cet avantage de simplifier la maîtrise de ces accords pour

les apprenants débutants. À ce détail près – un détail de grande proportion, trouveront certains – que l'accord au pluriel n'est pas généralisable aux emplois masculins qui doivent rester « Ils sont **tout** décoiffés », « Ils sont **tout** épuisés ». L'avantage de pareille tolérance – pour divergente qu'elle soit en ce qui touche aux emplois du masculin pluriel – serait d'accorder à l'écrit selon les règles habituelles dans tous les cas où l'accord ne contredit pas l'oral.

Encore une fois, la position la plus logique et la plus conséquente est certainement celle d'un adjectif qualificatif à valeur de totalité interne refusant dans tous les cas les accords du pluriel. Dans cette position, le mot « tout » employé comme adjectif qualificatif de second degré se présenterait comme le seul adjectif de la langue française à refuser le pluriel. Pareil comportement syntaxique n'est pas si dérangeant : il pourrait même plaire énormément aux linguistes, grammairiens et amateurs de belle langue, friands de choix raisonnés et de particularités hautement originales.

Le moment est venu, en seconde partie de ce chapitre, de procéder à la recension des écrits qu'il avait été décidé plus tôt de retarder. En effet, même si l'analyse synchronique, qui a fait l'objet de la première partie de ce chapitre, a permis d'arriver à une compréhension « raisonnée » de la règle, il peut y avoir toutefois quelque utilité à comprendre – dans la mesure du possible – pourquoi, sur une période de plus de trois cents ans, les grammairiens et les législateurs de la langue française, dont l'Académie au premier rang, n'ont pas réussi à pénétrer les arcanes du mécanisme d'accord du mot « tout ». Et pourquoi une règle juste n'a pu être proposée.

Si une recension des écrits menée dans un tel esprit, restreinte donc aux données historiques prégnantes, permettait de voir clair dans le maelström des opinions qui se sont succédées depuis le début du XVII^e siècle, elle ne manquerait pas, tout probablement, d'ajouter à la crédibilité des résultats de l'analyse théorique qui vient d'être menée. Pareille recension des écrits présenterait évidemment cet autre intérêt de faire connaître, dans un souci d'honnêteté, les contributions majeures qui ont accompagné l'élaboration et la cristallisation de la règle. Enfin, d'un point de vue plus général, il n'est pas sans intérêt d'examiner comment, concrètement et historiquement, peut se faire le choix d'une règle de grammaire et quels accidents peuvent en marquer le parcours.

Les traitements historiques

La première contribution historique d'importance, relative à l'accord de « tout », a été le fait de Claude Favre de Vaugelas (1647). D'après Andersson (1961), l'ancien français accordait régulièrement le mot « tout » précédant un adjectif. L'observation – géniale pour l'époque – que fait Vaugelas dans ses *Remarques sur la langue françoise* (1647, p. 111) est qu'« il faut dire *ils sont tout estonnez*, et non pas, *tous estonnez* ». Ce qu'il faut comprendre de cette affirmation, c'est que l'usage s'imposait lentement de ne pas accorder le mot « tout » à l'oral dans cet emploi. Et que l'habitude « de la Cour » de reproduire oralement le « tous » de l'accord d'écriture était, pour Vaugelas, une faute.

Vaugelas est moins clairvoyant – il serait d’ailleurs pratiquement inconcevable qu’il ait pu faire plus – pour ce qui est d’identifier la nature véritable du mot « tout » dans cet emploi. S’en tenant à l’apparente invariabilité du mot « tout », il voit le mot « tout » comme « un adverbe, et par conséquent indéclinable ». Vaugelas ajoute même – fort malheureusement – que dans ces emplois, le mot « tout » veut dire « tout à fait ».

Au féminin, toutefois, pour Vaugelas, « et au singulier et au pluriel, il faut que « tout », adverbe, se change en l’adjectif « toute », et « toutes », quand il est avec un adjectif féminin, *« elle est toute telle qu’elle estoit, elles sont toutes telles que vous les avez veues (p. 112) »*.

En résumé donc, pour Vaugelas, devant un adjectif masculin, « tout » était un adverbe et qui devait se dire et s’écrire invariable. Par contre, devant un adjectif féminin, le mot « tout » « se converti[ssait] en nom [comprendre adjectif], pour signifier néanmoins ce que signifie l’adverbe, et non pas ce que signifie le nom [comprendre adjectif] (p. 111) ».

Ainsi présentée, la règle de Vaugelas mène à des accords qui sont ceux proposés plus haut, à un cas près. La différence se trouve au féminin pluriel, pour lequel il a été proposé l’accord en seul genre « toute » : « Elles sont **toute** épuisées ».

La différence n'en est peut-être toutefois pas une au regard des règles de prononciation qui avaient cours au temps de Vaugelas. En effet, d'après Andersson (1961, p. 27), « au XVII^e siècle, on ne faisait pas la liaison avec un *s* précédé d'un *e* instable ; *toutes entières* se prononçait donc comme *toute entière* ». Andersson affirme avoir retrouvé cette information dans les écrits de Darmesteter, de Martinon et de Gougenheim.

S'il est tenu compte de cette interprétation, la règle édictée par Vaugelas serait à l'oral – pour son siècle – celle que nous avons proposée en analyse théorique : elle ne varierait qu'à l'écrit. Vaugelas, par contre, n'a évidemment pas saisi que l'apparente invariabilité du « tout » employé avec un masculin résulterait d'un accord limité à la variation en genre, refusant donc la variation en nombre.

En 1704, l'Académie française produit ses *Observations de l'Académie française sur les Remarques sur la langue française de M. de Vaugelas*. Les observations sur les remarques de Vaugelas concernant le mot « tout » accordent une nature d'adverbe au mot « tout » masculin – comme le prescrivait Vaugelas –, mais accordent également la nature d'adverbe au mot « tout » féminin, alors que Vaugelas reconnaissait une nature d'adjectif aux mots « toute » et « toutes ».

L'effort d'uniformité auquel se livre l'Académie française en accordant une nature constante d'adverbe au mot « tout », probablement fait dans l'esprit de corriger l'interprétation de Vaugelas d'un « tout » adjectif s'accordant, tout en conservant son

sens d'adverbe, la mènera à une impasse d'un type différent. En effet, une constante nature d'adverbe exige une constante invariabilité. Or, si cette invariabilité ne pose aucun problème lorsque l'adjectif qu'accompagne le mot « tout » est du masculin, ni même lorsque l'adjectif est du féminin, mais à condition qu'il commence par une voyelle, comme dans « Elles furent **tout** *estonnées* », il en va autrement lorsque l'adjectif qu'accompagne le mot « tout » est du féminin et qu'il commence par une consonne. L'Académie se sortira de la difficulté en créant une exception :

[...] L'Académie a décidé à la pluralité des suffrages, [...] qu'il faut mettre « toute » et « toutes » devant des adjectifs qui commencent par une consonne, *cette femme est toute belle, ces estoffes sont toutes sales* (p. 112).

L'avantage de la règle de l'Académie était de prescrire une orthographe réconciliable avec tous les emplois oraux (ce que Vaugelas n'avait pas réussi). L'inconvénient immédiat était de produire une règle à base d'exceptions et de créer ainsi une grammaire admettant dans les faits que la langue n'est pas entièrement logique.

Globalement, la solution adoptée fait montre d'une totale incompréhension du véritable mécanisme d'accord et de sens de l'emploi du mot « tout » accompagnant un adjectif. Concrètement, trois des quatre accords du mot « tout » accompagnant un adjectif féminin ne respectent pas le mécanisme d'accord de grammaire raisonnée.

TABLEAU 1

Accords du mot « tout » accompagnant un adjectif féminin

Accord raisonné	Accord de l'Académie
Une fille toute naïve.	Une fille toute naïve.
Une fille toute élancée.	Une fille tout élancée.
Des filles toute naïves.	Des filles toutes naïves.
Des filles toute élancées.	Des filles tout élancées.

Seul l'accord « toute naïve » correspond aux choix de l'analyse théorique d'approche raisonnée. Les accords résultant de la règle de l'Académie sont donc de bien piètre qualité, dans la mesure où ils éloignent de la compréhension du mécanisme profond dictant les accords véritables.

Cent ans après Vaugelas et quarante ans après l'Académie française, l'Abbé Gabriel Girard, dans ses *Vrais principes de la langue françoise*, paru en 1747, s'interroge sur la règle d'accord du mot « tout » édictée par les grammairiens du XVII^e siècle. Dans un premier article (voir annexe I), il relève les absurdités de cette règle :

Ils l'ont [le mot « tout »] fait adverbe devant le masculin ; parce qu'il perd au pluriel *S* finale. Ensuite ils l'ont remis dans l'ordre des adjectifs devant le féminin singulier ; parce qu'il y garde la terminaison féminine. Enfin ils l'ont fait retourner à l'état des adverbes devant les pluriels féminins ; parce que le caractère du nombre y disparaît. [...] Ce qu'il y a surtout d'admirable dans ces changements d'état, c'est qu'après avoir décidé que la terminaison

féminine est une marque d'adjectif et non d'adverbe, on oublie tout de suite la maxime, en faisant adverbe le pluriel féminin. De grâce qu'on me dise pourquoi cette terminaison, également dénudée de *S* finale dans les deux nombres, a dans l'une une influence adjectivale et dans l'autre une adverbiale. Je me demande aussi sur quel fondement ayant jugé du singulier masculin par son pluriel on n'a pas jugé de même du féminin singulier. Quelle vertu *S* finale peut-elle avoir de plus ou de moins dans un genre que dans l'autre (tome I, p. 402-404).

L'interprétation de ce passage exige la compréhension du sens de l'expression de « terminaison féminine ». Par cette expression, l'Abbé Girard réfère à la prononciation [tut] et, par extension, à l'orthographe « toute » : il qualifie de « terminaison masculine » la prononciation [tu]. Il faut donc interpréter les commentaires de l'Abbé Girard comme attachés à l'usage oral avant tout.

D'ailleurs, dans un autre article (voir annexe II), menant sa propre analyse, à partir des terminaisons de l'oral, il arrive à produire cette observation que le « caractère du nombre [est] partout exclu » (tome II, p. 152-153). L'aperception est géniale. Dans le même passage, il propose les orthographe « elles sont **toute** aimables, elles sont **toute** surprises » (tome II, p. 152), orthographe conformes à celles retenues dans l'analyse théorique de ce chapitre.

Toutefois, Girard ne tirera pas les conclusions qui s'imposaient quant à la nature du mot « tout ». Pour lui, dans ces emplois, le mot « tout », et dans sa forme [tu] et dans sa forme [tut], doit être vu comme un adverbe, mais un adverbe qui « a gardé la terminaison féminine dans l'espèce adverbiale, pour modifier les féminins ».

Au total, l'Abbé Girard a donc bien saisi les choix oraux de l'usage de son époque et en a tiré les conséquences justes pour l'orthographe. Il n'a pas, toutefois, su voir que les « terminaisons féminines » appartenaient à un adjectif refusant par nature la variation en nombre. On ne peut que s'émerveiller devant la finesse et la justesse d'interprétation des emplois oraux dont, en son temps, a été capable l'Abbé Girard.

Les grammairiens linguistes Damourette et Pichon seront, à près de deux cents ans d'intervalle, les premiers à reprendre de façon conséquente le problème de l'accord de ces emplois du mot « tout ». Dans leur *Des mots à la pensée* (1911-1950), ces auteurs fondent leur analyse sur celle de l'Abbé Girard :

[...] Alors éclate l'évidence du fait découvert par l'Abbé Girard. Il y a deux figures : une masculine [tu(t)], une féminine [tut], valables chacune respectivement pour le singulier et le pluriel. Tout en cet emploi varie en sexuisemblance [genre], mais non en blocalité [nombre]. Il serait donc plus raisonnable d'écrire :

Un homme tout -heureux.	Une femme toute -heureuse.
Un homme tout -joyeux.	Une femme toute -joyeuse.
Des hommes tout -heureux.	Des femmes toute -heureuses.
Des hommes tout -joyeux.	Des femmes toute -joyeuses.

(volume 7, p. 50).

La contribution – fort appréciable – de Damourette et Pichon est d'avoir attribué au mot « tout » dans ces emplois, une nature d'adjectif.

En réalité, la méthode ascendante, appliquée aux faits si bien vus par l'Abbé Girard, donne aujourd'hui la solution du problème. Le « tout » dont il s'agit est un adjectif coalescent d'adjectif [...] (p. 51).

Plus loin, Damourette et Pichon tentent d'expliquer la variation en seul genre (ou sexuisemblance) par « une qualité féminine distincte par cette féminité même de son homologue masculin » (p. 55). À l'instar d'Andersson, « nous reconnaissons franchement que nous ne comprenons pas très bien ce que veulent dire Damourette et Pichon [...] » (Andersson, 1961, p. 32). Regrettablement, Damourette et Pichon ne réussiront pas à établir les liens qui existent entre la nature d'adjectif qualificatif du mot « tout » et sa seule variation en genre.

Georges et Robert Le Bidois, dans leur *Syntaxe du français moderne*, qui parut en 1935, relèvent le caractère absurde de la règle classique (qu'à tort d'ailleurs ils disent récente) : « Quant au féminin, il faut reconnaître que fort arbitraire est la règle [...] (tome I, p. 250). » Les Le Bidois, amplifiant cette remarque, signalent que nombre d'auteurs ne respectent pas ladite règle :

Par goût de simplifier et d'uniformiser, beaucoup aussi sous l'influence des classiques, elle [la langue littéraire] met, dans l'un et l'autre cas, le mot « tout » au féminin ; sans s'inquiéter s'il a valeur d'adverbe ou d'adjectif – curiosité en somme assez vaine – elle l'accorde avec l'adjectif auquel il se rapporte.

La seule observation d'approfondissement que font les auteurs traite de la distinction qu'il y aurait à apporter au féminin pluriel, exactement dans le même sens que celle apportée par Vaugelas au masculin pluriel (tous – tout) :

C'est au pluriel que la logique (pour la même raison que pour « tous ») aurait permis d'établir une différence d'accord entre « elles sont **toutes** tristes » et « elles sont **tout** tristes [...] ».

Les auteurs présentent cette possibilité d'écriture qui viendrait confirmer une finesse d'interprétation, sans toutefois apporter plus de justifications aux accords qu'ils proposent d'adopter.

Les Le Bidois, en somme, n'apportent qu'une condamnation effective de la règle classique et une suggestion d'accord qui, à toute fin pratique, ne correspond pas à l'usage. Leur contribution pourrait se trouver ailleurs dans l'inventaire qu'ils font des différents emplois du mot « tout » lequel n'est pas sans reprendre l'inventaire, plus difficile d'abord, il est vrai, de Damourette et Pichon.

Il est possible, et même probable, que le grammairien Maurice Grevisse se soit inspiré des inventaires de Damourette et Pichon et de ceux des Le Bidois dans l'élaboration des pages de son *Bon Usage* (1^{ère} édition, 1936 – 12^e édition, 1986), lesquelles surprennent par l'abondance et la diversité des analyses et des exemples. Il est vrai que le but était d'offrir aux usagers une grammaire complète : jamais peut-être, toutefois, un grammairien n'avait-il réussi à présenter autant de données des traités spécialisés tout en donnant à la quantité des détails un cadre d'orientation didactique aussi simple, et pour cette raison, aussi facile d'utilisation. D'ailleurs, la version manuel scolaire qu'est le *Précis de grammaire française* (1993) réussit, en utilisant ce cadre, à présenter de façon succincte l'essentiel des données utiles à un apprenant.

La simplicité du cadre adopté par Grevisse n'a toutefois probablement été rendue possible que par la profondeur de compréhension à laquelle était parvenu Grevisse lui-

même. Cette profondeur de compréhension est particulièrement apparente dans les choix de nature d'adjectif qu'il attribue au mot « tout » : devenant, pour lui, adjectif qualificatif dans un emploi comme « **Toute** la ville », et adjectif indéfini dans un emploi comme « **Toutes** les villes ». C'est là une distinction qui fait toute la différence dans l'analyse, ainsi que le montrait plus haut ce mémoire.

Il serait d'ailleurs fort intéressant d'arriver à savoir si cette distinction est de Grevisse lui-même et le résultat de ses propres observations, ou s'il a tiré de quelque auteur cette dichotomie fondamentale de sens et de nature. La question risque fort de rester sans réponse. À supposer, toutefois, qu'il ait tiré cette distinction des pages de Damourette et Pichon ou de celles des Le Bidois, il a dû faire un pas de géant pour tirer de leurs inventaires d'emplois de répartition très peu nette la distinction de nature en question.

Grevisse a la main moins heureuse quand il traite du « tout » adverbe, ainsi qu'il a été précédemment montré dans ce mémoire. Il serait même possible de lui reprocher l'habileté qu'il met à présenter la règle classique d'un « tout » adverbe variable. À sa défense, il convient de signaler qu'il relève les opinions de l'Abbé Girard et de Damourette et Pichon, même si jamais il n'indique d'aucune façon qu'il puisse adhérer à ces opinions.

Dans son état, le matériel de Grevisse présentait toutes les informations synchroniques utiles à une interprétation menant à la compréhension de la règle.

Comme le relève Lefebvre (2000), les données de la grammaire traditionnelle, particulièrement dans les présentations qu'en fait Grevisse, constituent le matériel de départ obligé d'une réflexion qui veut mener plus loin la compréhension. À ce seul titre, de somme intelligente et complète des données traditionnelles, l'œuvre de grammaire de Grevisse mérite les plus grandes louanges.

Les analyses les plus poussées sur le thème de ces pages sont sans contredit celles que fait Andersson (1954, 1961). Dans ses *Études sur la syntaxe et la sémantique du mot tout* (1954), il examine les emplois de « tout » dans les natures traditionnellement reconnues d'adjectifs. Dans ses *Nouvelles études sur la syntaxe et la sémantique du mot tout* (1961), sorte de tome II, il examine les emplois de « tout » semi-adverbe et de « tout » adverbe. Le « tout » qu'il qualifie de semi-adverbe est l'adverbe variable de la grammaire traditionnelle. Et son « tout » adjectif qualificatif, un autre adjectif qualificatif que celui des analyses de ce mémoire.

La longue recension des écrits – de style traditionnel – qui ouvre le tome II cherche à tirer de données diachroniques une explication des valeurs d'emplois contemporaines. L'auteur ne parvient à aucun résultat probant. Il se rallie au bout du compte à l'opinion de Bally, toutefois seulement en partie : à savoir que dans sa nature d'adverbe, le « tout » en question présente des valeurs sémantiques spécifiques. Si l'analyse de Bally, telle que relevée par Andersson, présente l'intuition d'une valeur « aspectuelle » spécifique, elle a le tort de ne pas lier ces valeurs à une condition de nature, ce qu'Andersson n'aperçoit pas.

Le grand intérêt des ouvrages d'Andersson réside dans l'abondance des exemples relevés et dans certaines classifications de nature, particulièrement dans celle du « tout » adverbe. Dans ce dernier cas, les analyses d'Andersson sont particulièrement nettes et éclairantes.

Les classifications d'Andersson, et surtout les exemples qu'il relève, ajoutés aux exemples trouvés dans les ouvrages de Maurice Grevisse, seront des plus utiles pour le chapitre quatre. Dans ce chapitre quatre seront examinés ceux des emplois où le mot « tout » a été traditionnellement vu adverbe (ou semi-adverbe), alors qu'à l'examen attentif, et en référence aux analyses théoriques de la première partie de ce chapitre et à leurs conclusions, le mot « tout » a nature d'adjectif qualificatif, ou à la limite, nature d'adjectif indéfini. Seront donc examinées des constructions du type « Elle est **toute** compréhension » et « Elle est **toute** en larmes ».

Il reste également à faire l'analyse d'un certain nombre d'autres constructions curieuses et à examiner des emplois qui paraissent proches, très proches de ceux examinés :

« Des fenêtres **grande** ouvertes » ou « Des fenêtres **grandes** ouverte » ;
 « Les yeux **large** ouverts » ou « Les yeux **larges** ouverts ».

Ce sont les questionnements soulevés par ces constructions et ces emplois qui constitueront le contenu du quatrième chapitre.

CHAPITRE IV

Quelques analyses d'application

Le linguiste Gustave Guillaume s'intéressant au problème de la preuve à fournir en regard de la production d'analyse linguistique et grammaticale affirme (1946, tome VI, p. 237) qu'une partie de la preuve se trouve dans la capacité explicative des données produites à l'égard de nouvelles données, ce qui autrement peut se qualifier de capacité de généralisation. C'est en référence à cette idée que ce chapitre examinera un certain nombre d'emplois du mot « tout » pour tâcher d'en expliquer la construction et les accords en regard de la règle « raisonnée » produite au chapitre précédent.

Le choix des emplois à examiner fait toutefois problème. Idéalement, il s'imposerait de produire une classification regroupant tous les emplois possibles, pour traiter chacun d'eux individuellement et en regard des cas connexes, qui ne manqueraient pas d'abonder. Si cette tâche est rendue possible par la règle « raisonnée », elle n'en reste pas moins trop ambitieuse dans le cadre de cette recherche, et même s'il faut souhaiter que le travail en soit mené éventuellement.

Le défi que relèvera ce chapitre sera de moindre envergure pour ce qui est de la quantité des emplois examinés ; il devrait toutefois conserver la préoccupation d'assurer une crédibilité de bon aloi. Il semblerait qu'il soit possible d'arriver à cette double fin par le biais d'un subterfuge, celui de reprendre parmi les exemples du *Bon Usage* de

Maurice Grevisse un petit nombre probant de ceux qui font difficulté au regard de la règle « raisonnée ». Par ce biais, le but recherché de montrer l'à-propos et la justesse de la règle « raisonnée » sera atteint, mais avec ce résultat additionnel d'avoir fait voir quels effets pourrait avoir l'introduction de la règle « raisonnée » autant sur l'orthographe d'accord que sur l'identification en nature du mot « tout », que sur – c'est peut-être le plus important – l'interprétation des emplois et leur fine compréhension.

Or le matériel de Grevisse prête facilement à pareil exercice, alors que du paragraphe 985 au paragraphe 993 du *Bon Usage* (1980), Grevisse examine ceux des emplois qui ont nature d'adverbe d'abord, ceux des emplois ensuite qui, reposant sur la présence d'un nom, sont selon lui difficiles au point de prêter à plusieurs interprétations.

Un grand effet de la règle « raisonnée » est de reconnaître à nombre des « tout » adverbales de la grammaire traditionnelle une nature d'adjectif qualificatif. Cet effet est net à l'examen des exemples de « tout » adverbe que relève le paragraphe 985 du *Bon Usage*. Il s'impose de revoir la grande majorité de ces exemples.

TABLEAU 2

Premier emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemple de Grevisse</i>	La ville tout entière.	Adverbe
<i>Correction raisonnée</i>	La ville toute entière.	Adjectif qualificatif

Il est assez net que pour Grevisse, le mot « tout », lorsqu'il précède immédiatement un adjectif, prend nature d'adverbe. Pourtant, tout au contraire ici, le mot « tout » a nature d'adjectif qualificatif et, dans « La **toute** entière ville » marque simplement un degré d'insistance sur le caractère d'entière, indépassable en lui-même. De fait, l'orthographe « La ville **tout** entière » de Grevisse prendrait plutôt le sens qui se retrouverait dans « La ville est **tout** entière », c'est-à-dire n'est en aucune de ses parties dévastée (un rare « tout » adverbe et d'effet particulier).

TABLEAU 3

Deuxième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemple de Grevisse</i>	Une veste tout usagée.	Adverbe
<i>Correction raisonnée</i>	Une veste toute usagée.	Adjectif qualificatif

Ici encore, la substitution de « entièrement », « tout à fait », proposée par Grevisse n'a pas, à la réflexion, grand bon sens. La correction par l'adjectif qualificatif « toute » montre une veste usagée dans la totalité de ce que peut être une veste usagée, mais toujours portable, quoique usagée. La veste « entièrement » usagée de Grevisse serait à jeter ; tel serait le sens inacceptable de cette orthographe.

TABLEAU 4

Troisième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemple de Grevisse</i>	Se rencontrant tout seuls et sans témoins.	Adverbe
<i>Correction raisonnée</i>	Se rencontrant toute seules et sans témoins.	Adjectif qualificatif

Il y a chez Grevisse quelque artifice dans le choix des exemples, qui sont, la plupart, du masculin. Alors qu'il suffit bien souvent de tenter le féminin pour voir qu'il offre et l'orthographe, et la nature qui conviennent. Évidemment, Grevisse aurait accepté, ici, l'orthographe d'accord « toutes » avec nature d'adverbe variable.

TABLEAU 5

Quatrième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemple de Grevisse</i>	Une science tout fraîchement acquise.	Adverbe
<i>Correction raisonnée</i>	Une science toute fraîchement acquise.	Adjectif qualificatif

Dans cet exemple, la position du mot « tout » placé immédiatement devant l'adverbe « fraîchement » semble justifier une nature d'adverbe pour le mot « tout »,

alors qu'il n'en est rien. Cette « toute fraîchement acquise science » est une science récemment acquise dans la totalité de récente acquisition d'une fraîchement ou récemment acquise science. Il ne fait pas de doute que cette construction soit plus difficile d'interprétation en raison du rapprochement du mot « tout » et de l'adverbe « fraîchement », un rapprochement qui ne doit pas tromper. En réalité, le mot « fraîchement » a nature non d'un adverbe d'intensité, mais bien d'un adverbe de temps à valeur circonstancielle et venant modifier le participe passé employé comme adjectif « acquise » : l'ensemble « fraîchement acquise » est vu comme une locution adjectivale au cœur de laquelle ne peut s'introduire le mot « tout ».

TABLEAU 6

Cinquième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemple de Grevisse</i>	Elles sont tout en larmes.	Adverbe
<i>Correction raisonnée</i>	Elles sont toute en larmes.	Adjectif qualificatif

Pour cet emploi, Grevisse ne peut recourir à l'identification d'un adjectif variable, identification qui lui permettrait de justifier l'accord en « tout » devant voyelle. Toutefois, il reconnaît une nature de locution adjectivale à la construction « en larmes », et dès lors une nature d'adverbe au mot « tout », « tout » modifiant la locution adjectivale. Au contraire, l'orthographe « toute » s'appuyant sur la valeur adjectivale de la locution « en larmes » laisse bien ressortir la nature d'adjectif qualificatif du mot « tout » : « de

toute larmoyantes demoiselles ». Le « toute » vient marquer un état de chagrin aussi grand que la situation le permet.

TABLEAU 7

Sixième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemple de Grevisse</i>	Je mange tout à loisir.	Adverbe

Grevisse a raison de voir ici un « tout » adverbe. L’adverbe « tout » s’appuie en effet sur la locution adverbiale « à loisir » se rapportant au verbe « mange ».

TABLEAU 8

Septième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemples de Grevisse</i>	Tout contre ce mur blanc.	Adverbe
	Tout à côté de son mari.	Adverbe
	Tout au début de notre mariage.	Adverbe

Grevisse a encore raison de voir ces « tout » comme des adverbes. Ainsi qu’il a été vu au chapitre deux, il y a là des adverbes de préposition (contre) ou de locution prépositive (à côté de, au début de).

TABLEAU 9
Huitième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemple de Grevisse</i>	Tout au début.	Inconnue
<i>Correction raisonnée</i>		Adverbe
<i>Exemple de Grevisse</i>	Au tout début.	Inconnue
<i>Correction raisonnée</i>		Adjectif qualificatif

Ces emplois présentent une double difficulté. Grevisse dit du premier qu'il est l'emploi classique ; du second, qu'il est un tour néologique, sans se prononcer véritablement sur l'emploi à privilégier. La construction « Au **tout** début » présente pourtant, du moins en regard de la règle « raisonnée », un emploi régulier d'adjectif qualificatif, le même que celui qui se retrouve dans « À la **toute** fin ».

L'analyse de la construction « **Tout** au début » est plus difficile. De fait, il faut recourir aux théories grammaticales de la grammaire raisonnée sur la préposition (Roy, 1979 ...) pour arriver à produire une analyse conséquente. Le « tout » de « **Tout** au début » est un adverbe rattaché à la préposition « à » comprise dans « au ». Cette préposition « à » porte une valeur de « moment », valeur que l'adverbe « tout » vient amplifier : la même explication vaudrait pour « tout à l'heure ».

La deuxième difficulté à laquelle il était fait allusion, outre celle de comprendre les constructions, est celle du conflit d'usage des états classique et récent des emplois. La curiosité ici est de voir que l'emploi le plus contourné, le premier historiquement, celui de « **Tout** au début », si difficile d'explication qu'il n'en a jamais peut-être été produit d'analyse de la construction, est l'emploi classique ; alors que l'emploi le plus aisé, celui de « Au **tout** début », est historiquement le dernier apparu et celui qui se voit confronté à des résistances. Lesdites résistances tiennent certainement pour une part à la nouveauté et à une attitude de prudence – compréhensible – présidant à l'acceptation des changements. À quoi pourrait s'ajouter le fait que la grammaire traditionnelle ne se soit pas montrée capable d'expliquer la nouvelle construction « Au **tout** début » avec son si simple adjectif qualificatif, toute attachée qu'elle est à sa théorie d'un adverbe variable.

Il entre probablement en cause, de plus, une attitude inconsciente reconnaissant aux structures anciennes et ce, en raison même de leur complexité de construction, d'origine toute intuitive, une plus grande sûreté pour l'esprit, sûreté venant de l'usage évidemment, mais venant encore, étonnamment, de l'habitude, historiquement première, de pratiquer des structures de composition d'abord intuitive, ces structures cédant le pas peu à peu à des structures de composition plus consciente.

Ces derniers propos ne s'écartent pas vraiment du thème de ce chapitre en montrant et interprétant ainsi des phénomènes de renouvellement de la langue par simplification des structures. D'ailleurs, les hésitations de Grevisse sont, à près de cinquante ans de distance, dépassées : la construction « Au **tout** début » est, à toute fin

pratique, la seule qui soit de nos jours employée, tandis qu'un « **Tout** au début » ne manque pas de détonner aux oreilles contemporaines.

TABLEAU 10

Neuvième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemple de Grevisse</i>	La solitude est tout mouvement et toute harmonie.	Adjectifs indéfinis
<i>Correction raisonnée</i>		Adjectifs qualificatifs

Cet emploi tiré de Chateaubriand est révélateur de la règle d'accord qui s'applique dans ces emplois où le mot « tout » accompagne un nom : le « tout » dans ces constructions a nature d'adjectif qualificatif et est porteur d'une valeur de totalité interne. Le nom « mouvement » étant du masculin, l'adjectif qualificatif « tout » s'accorde régulièrement au masculin ; le nom « harmonie » étant du féminin, l'adjectif qualificatif « tout » s'accorde régulièrement au féminin. Il est difficile de comprendre que Grevisse n'ait pas perçu règle aussi simple, et encore plus difficile de comprendre par quelle acrobatie il a pu voir là un « tout » à nature d'adjectif indéfini : Grevisse a vraisemblablement tiré des noms des quelques exemples qu'il retient de ce type de construction une référence majeure à quantité (pour les pluriels) ou à indétermination (pour les singuliers), pouvant fonder son choix d'une nature d'adjectif indéfini.

Les accords de Chateaubriand, comme il a été dit, sont révélateurs de la règle qui s'applique dans ces constructions, où « tout » accompagne un nom et dans lesquelles il prend nature d'adjectif qualificatif et s'accorde en conséquence. Ce type d'emploi est d'ailleurs très fréquent. C'est celui qui se retrouve dans des expressions comme « de toute beauté », « en toute cordialité » et même « sa toute enfance », « sa toute-bonté », « sa toute-puissance ».

TABLEAU 11

Dixième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemples de Grevisse</i>	Aristote est tout liberté.	Adverbe ou inconnue
	Jeanne est maintenant toute calme, toute foi.	Adjectif qualificatif
<i>Correction raisonnée</i>		Pronoms

La nature du mot « tout » dans ces exemples semble totalement incompréhensible ou ininterprétable pour Grevisse. Grevisse soit avoue dans les faits son incompréhension, soit attribue au mot « tout » une nature d'adjectif qualificatif parce que se rapportant apparemment au sujet. Il semble bien qu'il faille plutôt attribuer à ces « tout » une nature de pronom : la chose est fort nette pour l'exemple « Aristote est **tout** liberté », dans lequel le mot « tout » a le sens de « Aristote est, dans **toute** son œuvre, liberté ». Dans le second exemple, l'attribution d'une nature de pronom permet de

comprendre les accords retenus par l'auteur. Il est fort curieux que Grevisse n'ait à aucun moment envisagé l'hypothèse d'un « tout » pronom dans ces constructions.

TABLEAU 12

Onzième emploi

	Emploi	Nature de « tout »
<i>Exemple de Grevisse</i>	Être tout yeux, tout oreilles.	Adverbes

Il faut donner ici raison à Grevisse d'attribuer aux mots « tout » une nature d'adverbe. L'explication peut toutefois dépasser la justification qu'en donne Grevisse par la nature d'expression consacrée de ces emplois. La nature d'adverbe de ces « tout » leur vient de leur rapport à une locution verbale : * être yeux, * être oreilles. Le même type de construction se retrouve dans des emplois comme « être **tout** sourires », « être **tout** regrets ».

La très grande majorité des emplois possibles de « tout », sinon la totalité, se retrouvent dans les cas et les exemples examinés précédemment. Il n'en reste pas moins que l'interprétation de certains emplois pourra provoquer quelque hésitation. Des hésitations pourraient également résulter de la consultation des grammaires, leurs explications, à supposer qu'elles expliquent, ou à tout le moins de leurs choix de natures, se présentant ou confus ou erronés, sous leur apparente certitude.

Il en serait ainsi par exemple des explications touchant la construction « **Tout** autre », « Une **toute** autre » ou « Un **tout** autre », où il faudra voir selon le sens porté soit un adjectif qualificatif, soit un adjectif indéfini, soit – mais dans de très rares cas – un adverbe. Les trois exemples suivants, tirés de Gilbert Cesbron, illustreraient assez bien l'avancée qui précède :

(66)[...] ils [les yeux] éclairaient d'une **tout** [sic] autre lumière cette face martelée ;

(67)[...] et fit, de la tête, un oui imperceptible à **tout** autre qu'elle ;

(68)Non, mon grand, **tout** à fait autre chose.

Il faudrait corriger l'adjectif qualificatif du premier exemple et l'accorder en « toute ». Le « tout » du deuxième exemple a manifestement nature d'adjectif indéfini. Pour sa part, le troisième exemple, qui ne saurait être réduit à « **Tout** autre chose », confirme la possible nature d'adverbe du mot « tout » dans un emploi de « tout autre » : même si le fait de remplacer la locution adverbiale « tout à fait » par « tout » serait inacceptable, prévaut l'emploi de son effet strict d'expressivité.

Il faut donc accepter que certains emplois ne révèlent la nature de leur mot « tout » que par référence au sens. Goosse (1993, par. 956, rem. 4) donne des exemples intéressants des emplois de cette sorte. Il va sans dire évidemment que, dans ces cas, toute décision quant à la nature ou à l'accord d'un mot « tout » fait appel au sens que prend le mot « tout » dans l'emploi considéré, même si certains automatismes relèguent ces soins à une efficace semi-conscience.

Au total, les analyses de ce chapitre font ressortir que les emplois controversés de « tout » se révèlent, à l'examen, être presque tous des emplois d'adjectif qualificatif et que, surtout, les prétendus emplois du mot « tout » en tant qu'adverbe variable n'en sont pas véritablement. Le mot « tout » n'a véritable nature d'adverbe que et presque exclusivement lorsqu'il accompagne, pour s'y rapporter, des mots eux-mêmes invariables tels adverbe, préposition ou conjonction.

Il est amusant – d'un plaisir malin – de constater que les exemples relevés par Grevisse d'accords déviants des auteurs sont, très souvent, les accords les plus justes, ceux auxquels il faudrait se référer et qu'il conviendrait d'imiter. Il y a longtemps que les règles d'accord du mot « tout » auraient été rectifiées si les grammairiens avaient eu l'intuition et le courage d'interpréter ces règles à partir des bons auteurs plutôt que dans leur frileux respect des dictats de l'Académie française. Il importe par ailleurs de remarquer et de faire remarquer que, de plus en plus, les auteurs contemporains tiennent peu compte de la règle traditionnelle d'un adverbe variable « tout », et qu'accordant « naturellement », ils accordent justement. Pareil accord se retrouve dans l'emploi suivant d'un auteur sans prétention de bon usage :

Avant la mer, on avait traversé une campagne toute aussi automnale, toute en belles prairies bordées de boqueteaux de peupliers (Foglia, *La Presse*, lundi 9 juillet 2001).

CONCLUSION

Le problème auquel s'attaquait ce mémoire était celui de la règle d'accord d'un prétendu adverbe variable « tout », règle qualifiée d'incongrue et de bizarre dans l'analyse qui était faite du problème. À la vérité, plus qu'incongrue et bizarre, la règle, à l'examen, s'est révélée fausse et dans ses accords et dans son interprétation de la nature du mot « tout ». Le prétendu adverbe variable « tout » de la grammaire traditionnelle n'est pas un adverbe : il est, de fait, un adjectif qualificatif, d'où son accord. Plus, les adverbes prétendument invariables se retrouvant dans des constructions semblables à celles où étaient relevés des adverbes variables se sont révélés être aussi des emplois d'adjectif qualificatif. De sorte que l'immense majorité des emplois du mot « tout » dans des constructions où le mot « tout » accompagne ou un adjectif et un nom ou un nom seul, en sont d'adjectifs qualificatifs « tout », « toute ».

D'adjectifs qualificatifs « tout » et « toute », mais non « tous » et « toutes », car dans ces constructions où – il faut le remarquer – le mot « tout » se présente non pas antéposé comme dans « **Toute** la ville », mais enclavé comme dans, par exemple, « Une **toute** gentille personne », dans ces emplois en enclavement donc, l'adjectif qualificatif « tout » ne connaît pas de pluriel, ne s'emploie qu'au singulier. C'est ce qu'avait déjà vu l'Abbé Girard, ainsi que Damourette et Pichon, lesquels ont repris d'ailleurs les propos

et les conclusions de l'Abbé Girard. Ce que n'avaient par contre pas vu ces auteurs, c'est la raison profonde, le fondement de ce système.

Ce fondement est à chercher dans la distinction profonde de l'adjectif qualificatif « tout » et de l'adjectif indéfini « tout ». Il a été montré au chapitre deux que « tout » est porteur, au singulier, d'une valeur sémantique, ou acception, de totalité interne. Une acception qui n'est pas sans s'apparenter à une représentation de non-nombrable. C'est par contre dans une représentation de nombrable que le pluriel de ce mot « tout » tirera son acception, sa valeur sémantique, de totalité externe, renonçant ce faisant à la nature d'adjectif qualificatif pour adopter celle, englobante, d'adjectif indéfini. Il serait encore possible d'illustrer cette distinction par l'opposition bien connue entre qualificatif et quantitatif. Le résultat, comme il a été vu, est celui d'identifier un adjectif qualificatif n'admettant pas le pluriel et livrant des accords comme ceux des exemples « Des garçons **tout** écervelés », « Des filles **toute** écervelées » qui, s'ils ne sont pas sans surprendre tout d'abord, deviennent rapidement familiers à l'usage. Surtout s'il a été admis par l'usager que l'adjectif qualificatif « tout » se confine au singulier et ne connaît pas de pluriel.

On pourrait être porté à penser que cet adjectif « tout » est le seul de la langue à ne s'employer qu'au singulier, à refuser donc le pluriel. Or, il semblerait que sur la base d'une acception semblable de totalité interne, certains adjectifs, proches par leur sens de l'idée de totalité, adoptent les mêmes règles d'accord : ce serait le cas dans des exemples comme « Des fenêtres **large** ouvertes », « Des yeux **grand** ouverts », ces adjectifs

portant eux aussi un sens de totalité, mais de la totalité relative qui a été reconnue aux emplois de l'adjectif qualificatif « tout ».

En introduction au chapitre quatre, il était fait référence aux affirmations de Gustave Guillaume sur la preuve en linguistique et aux faits que cette preuve se retrouve dans la capacité explicative des données produites, ou comme l'écrit Guillaume, de façon très succincte, dans « un accord aisé avec les faits » (1945-1946, 14 juin, série C, p. 239). Dans ses propos, Guillaume insiste sur cette idée que la preuve vient aussi, et surtout, de la capacité de discussion fine :

J'ai indiqué les deux conditions propres à assurer à la linguistique un grand avenir scientifique : l'accord avec les faits, soumis à l'observation aiguë – qui ne laisse rien échapper – ; et, parallèlement, la discussion fine des constructions explicatives avancées, laquelle discussion doit, en se prolongeant, en s'affinant, produire sans cesse de nouveaux motifs de considérer exacte la construction explicative proposée. Il va sans dire que c'est en s'appuyant sur la discussion fine du contenu d'une construction explicative qu'on arrive à la rendre, par retouche ou refonte, tout à fait satisfaisante (1945-1946, 14 juin, série C, p. 243).

Les propos servis jusqu'ici en conclusion peuvent peut-être prétendre pouvoir relever du domaine de la discussion fine : et pour ceci, entre autres, que l'auteur de cette recherche sent bien que chaque réécriture lui permet de mieux voir et de mieux rendre les données explicatives qu'il lui fallait présenter.

Il se trouve, dans ce rapport de recherche, une contribution première et principale d'avoir repris et corrigé une règle vieille de plus de trois cents ans et remontant aux perceptions initiales du génial Claude Favre de Vaugelas. Il faut de plus reconnaître à cette recherche quelques contributions plus larges. Elle revendique d'abord d'avoir, en retardant la recension des écrits, mieux fait voir qu'il n'aurait été possible autrement, la nature et la portée des travaux les plus conséquents sur le thème à traiter. Il n'était en effet possible d'interpréter clairement et adéquatement les dictats de l'Académie française et les analyses si pénétrantes de l'Abbé Gabriel Girard et de Jacques Damourette et Edouard Pichon qu'à la lumière d'interprétations conclusives sur le thème à traiter. Il y a contribution non négligeable à avoir ainsi tiré, des analyses synchroniques à produire, des interprétations éclairantes des faits diachroniques.

Une autre contribution de cette recherche, peut-être plus difficile à percevoir dans ses mérites, est celle de tracer une nouvelle voie aux travaux de grammaire raisonnée. En effet, la méthodologie d'analyse utilisée dans ces pages et plus particulièrement au chapitre trois pour l'analyse théorique proprement dite allie de façon très nette les différents plans de la sémantique, de la syntaxe et de la morphologie. L'analyse lancée par le biais de la sémantique par le refus d'une interprétation en «entièrement naïve madame Maigret» se continuait par une comparaison, sémantique toujours, avec l'emploi de l'adjectif «vraie» dans l'ensemble d'«une vraie bonne santé». Cette dernière construction était ensuite syntaxiquement décomposée, puis recomposée, pour livrer, en regard de l'ensemble «une très bonne santé», les données utiles de morphologie sur la nature et la portée

des mots composants. Une analyse sémantico-syntaxico-morphologique de cet ordre, une alliance aussi serrée des domaines de la sémantique, de la syntaxe et de la morphologie, si elle n'est pas la première à être produite – les travaux existants de grammaire raisonnée en présentent des exemples aussi convaincants –, est peut-être une des plus nettes par sa simplicité et la facilité qu'il y a à en suivre les articulations.

Si ces travaux de recherche revendiquent d'apporter une certaine contribution à la grammaire raisonnée, il faut en contrepartie admettre que ces travaux n'ont pu réussir – si on en admet le succès – que parce qu'ils ont adopté, respecté et suivi, autant qu'il était possible de le faire, la démarche concrètement proposée dans les travaux existants de grammaire raisonnée. L'auteure rend hommage à ceux et celles qui l'ont précédée dans cette voie étroite et souhaite que la conduite de nombreux autres travaux de même orientation apportent à d'autres chercheuses et chercheurs les mêmes joies que celles qu'elle a connues dans les efforts et même les affres de la longue réflexion à laquelle elle avait choisi de se livrer et qu'elle a menée au mieux de ses capacités.

RÉFÉRENCES

- ACADÉMIE FRANÇAISE (1704), *Observations de l'Académie française sur les Remarques sur la langue française de M. de Vaugelas*, Paris.
- ACADÉMIE FRANÇAISE (1932 et 1933), *Grammaire de l'Académie française*, Paris, Firmin-Didot.
- ANDERSSON, Sven (1954), *Études sur la syntaxe et la sémantique du mot français tout*, Éditions Gleerup, Lunde.
- ANDERSSON, Sven (1961), *Nouvelles études sur la syntaxe et la sémantique du mot français tout*, Éditions Gleerup, Lunde.
- BEAUZÉE, Nicolas (1767), *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, Paris, France-expansion (1973).
- BESCHERELLE (1994), *La grammaire pour tous*, Montréal, Hurtubise HMH.
- BRUNOT, Ferdinand (1922), *La pensée et la langue*, 3^e édition, Paris, Masson.
- BRUNOT, Ferdinand (1932), *Observations sur la Grammaire de l'Académie française*, Paris, Droz.
- BUSSIÈRES, Chantale et Raymond Claude ROY (1994), *La règle d'accord en nombre des noms propres*, Communication, Groupe de recherche FRAMÉE, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- BUSSIÈRES, Chantale (1996), *La règle d'accord en nombre des noms propres en grammaire raisonnée*, Mémoire de maîtrise, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- CHERVEL, André (1977), *...et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- CHEVALIER, Jean-Claude et autres (1964), *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse.
- CLÉDAT, Léon (1894), *Grammaire raisonnée de la langue française*, Paris, Le Soudier.

- CONDILLAC, Étienne Bonnot de (1775), *Corpus général des philosophes français. Œuvres philosophiques de Condillac*, Tomes I et II, Paris, Presses universitaires de France (1947).
- CONDILLAC, Étienne Bonnot de (1798), *Principes généraux de grammaire pour toutes langues*, Paris, Microéditions Hachette (1972).
- COUTURE, Guillaume et Raymond Claude ROY (1999), *Les curieuses orthographes de certaines formes verbales*, Groupe de recherche FRAMÉE, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, fascicule 4.
- COUTURE, Guillaume (2000), *Les orthographes particulières des formes verbales du type « romps », « vaincs », « répons » et « perds » analysées par l'approche grammaticale raisonnée*, Mémoire de maîtrise, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- DAMOURETTE, J. et E. PICHON (1911-1950), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, 7 volumes, Paris, Éditions d'Artrey.
- DARMESTER, Arsène (1891-1897), *Cours de grammaire historique de la langue française*, publié par L. Sudre, 4 volumes, Paris, Delagrave, 10^e édition revue et corrigée (1925).
- GALICHET, Georges (1963), *Méthodologie grammaticale. Étude psychologique des structures*, Paris, Presses universitaires de France.
- GIRARD, Rachel (2002), *La hiérarchie, en parenté, des parties nominales du discours*, Mémoire de maîtrise, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- GOOSSE, André (1980), *Nouvelle grammaire française*, 2^e tirage, Paris, Éditions Duculot.
- GOUGENHEIM, Georges (1938), *Système grammatical de la langue française*, Paris, Éditions d'Artrey (1966).
- GREVISSE, Maurice (1980), *Le bon usage*, 11^e édition, Paris, Éditions Duculot.
- GREVISSE, Maurice (1986), *Le bon usage : grammaire française*, 12^e édition, Paris, Éditions Duculot.
- GREVISSE, Maurice (1993), *Précis de grammaire française*, 29^e édition, Paris, Éditions Duculot.
- GREVISSE, Maurice et André GOOSSE (1993), *Le bon usage*, 13^e édition, Paris, Éditions Duculot.

- GUILLAUME, Gustave (1948-1949 série B), *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume*, publiées par Roch Valin, Québec : Presses de l'Université Laval; Paris : Librairie C. Klincksieck (1971).
- GUILLAUME, Gustave (1973), *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume : recueil de textes inédits*, préparé en collaboration et sous la direction de Roch Valin, Québec : Presses de l'Université Laval ; Paris : Klincksieck (1973).
- GUILLAUME, Gustave (1984), *Langage et science du langage*, Paris : A.-G. Nizet ; Québec : Presses de l'Université Laval.
- HARVEY, Lise et Raymond Claude ROY (1995), *Approche didactique du système français du genre*, Groupe de recherche FRAMÉE, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, fascicule 7.
- LANDAIS, Napoléon (1841), *Grammaire générale de toutes les grammaires françaises*, 3^e édition, Paris, M. Didier.
- LAURENCE, Jean-Marie (1957), *Grammaire française*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie.
- LE BIDOIS, Georges et Robert (1935-1938), *Syntaxe du français moderne*, 2 volumes, Paris, Picard.
- LEFEBVRE, Louise et Raymond Claude ROY (1995), *Principes d'élaboration et organisation pratique d'une grammaire de compréhension*, Groupe de recherche FRAMÉE, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, fascicule 8.
- LEFEBVRE, Louise et Raymond Claude ROY (1995b), *La règle d'accord des mots de couleur*, Groupe de recherche FRAMÉE, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- LEFEBVRE, Louise (2000), *Méthodologie de trois essais d'analyse grammaticale en approche raisonnée*, Mémoire de maîtrise, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- NYROP, Kristoffer (1913), *Grammaire historique de la langue française*, publié par L. Otto Harrassowitz, G. E. Stechert et A. Picard, Copenhague, Nordisk Forlag.
- ROBERT, Paul (1993), *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

- ROY, Raymond Claude (1979 ...), *Notes de cours inédites*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- ROY, Raymond Claude (1989), «La règle d'accord des mots de couleur», article publié dans les *Actes du 3^e colloque de psychomécanique*, Québec, Université Laval.
- ROY, Raymond Claude (1994a), «La notion grammaticale de phrase à l'école», *Dialangue*, volume 5, Groupe de recherche FRAMÉE, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, fascicule 3.
- ROY, Raymond Claude (1994b), *La notion grammaticale de phrase (figures)*, Groupe de recherche FRAMÉE, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, fascicule 5.
- ROY, Raymond Claude (1996), *L'enseignement de la règle d'accord des numéraux « vingt » et « cent ». Le système de la numération*, Groupe de recherche FRAMÉE, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, fascicule 2.
- ROY, Raymond Claude (1997), *La règle de seule écriture : un outil essentiel d'interprétation des règles de la grammaire du français*, Groupe de recherche FRAMÉE, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, fascicule 9.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1916), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Éditions Champ Libre (1981).

ANNEXE I

Il est enfin un adjectif pronominal qui, gratifié de deux différentes valeurs par

les idées que l'Usage y a attachées, semble avoir fait un abonnement avec l'article ; en le rebutant entièrement dans l'une de ses significations , & lui permettant dans l'autre sa compagnie habituelle lorsque les substantifs l'exigent, cela néanmoins sous certaines réserves & conditions particulières. Je ne doute pas qu'à ces traits l'on ne reconnoisse l'adjectif **TOUR**. En effet il expulse l'article loin de lui & de tout substantif dès qu'il sert dans le sens d'une quotité vague, tel que celui dans lequel je viens à l'instant de l'employer, & tel qu'il est dans ces autres frases :

tout animal a un instinct émané de l'intelligence supreme :

tout homme peut mentir ; mais tout homme ne ment pas :

toute femme est fragile ; mais toute femme ne succombe pas.

L'autre valeur de ce mot consiste à marquer la totalité précise ou une quantité intégrale : & dans ce sens il peut être

L'adverbe *tout* n'est tel que parce que son emploi se trouve réduit à modifier simplement, comme dans ces expressions :

*il fut tout sot : ils en font tout étourdis :
elle est toute ébahie : elles sont toutes
déconcertées : parlez tout bas : mar-
chez tout doucement.*

Dans cet emploi adverbial il a une singularité remarquable ; c'est que lorsqu'il sert à modifier un adjectif féminin il garde aussi la terminaison féminine. Dissimulerai-je ce que Vaugelas Corneille & Ménage ont dit sur ce *tout* simple modificatif ? Non, le respect dû aux premiers maîtres & l'estime que méritent d'aussi grands auteurs que ceux que je viens de nommer ne m'empêcheront pas de dire ici que l'habitude de la méthode latine leur a caché le fil de la méthode française, & les a induits à nous présenter ce mot dans une vicissitude d'état aussi ridicule que chimérique. Ils l'ont fait adverbe devant le masculin ; parcequ'il perd au pluriel *S* finale. Ensuite ils l'ont remis dans l'ordre des adjectifs devant le féminin singulier ; parcequ'il y garde la terminaison féminine. Enfin ils

l'ont fait retourner à l'état des adverbes devant les pluriels féminins ; parceque le caractère du nombre y dispaeroit. De façon que ce mot, devenu le jouet de certaines idées grammaticales superficiellement connues & mal appliquées, est pour ainsi dire peloté ou renvoyé tour à tour d'une espee à l'autre, sans qu'il arrive la moindre altération à son service, modifiant également partout la qualification. Une terminaison cause tout ce remue-ménage ; comme si l'essence de l'espee en dépendoit ; & que ce ne fût pas un pur accident qui sert à habiller le mot & nullement à en constater la nature. Ce qu'il y a surtout d'admirable dans ces changemens d'état, c'est qu'après avoir décidé que la terminaison féminine est une marque d'adjectif & non d'adverbe, on oublie tout desuite la maxime, en faisant adverbe le pluriel féminin. De grace qu'on me dise pourquoi cette terminaison, également dénuée de *S* finale dans les deux nom-

bres, a dans l'un une influence adjectivale & dans l'autre une adverbiale. Je demande aussi sur quel fondement ayant jugé du singulier masculin par son pluriel on n'a pas jugé demême du féminin singulier. Quelle vertu *S* finale peut-elle avoir de plus ou de moins dans un genre que dans l'autre ? Ce sont là sans doute des mysteres, même si respectés par l'imagination que ceux qui devoient tout apprendre de l'Usage ont osé faire le procès à leur maître plutôt que d'avoir la moindre défiance de leurs inconstans & obscurs principes. Evitons de faire à ce maître de pareils reproches ; de crainte qu'on ne s'aperçoive que ce ne sont que des subterfuges d'une orgueilleuse ignorance, ou une pure obstination à détourner nos regards de ce qu'il nous montre clairement. Puisque ce *tout* n'a d'autre emploi que celui de modification, qui fait l'essence des adverbes, laissons le dans leur espece soit qu'il ait une terminaison masculine ou féminine,

ANNEXE II

Il y a une observation à faire sur *tout* : c'est que ce mot étant aussi adjectif, il a gardé la terminaison féminine dans l'espece adverbiale, pour modifier les féminins : on dit,

elle est toute aimable : elles ont paru toute surprises :

& cela sans doute a cause de l'étendue & de l'énergie de sa signification. Car modifiant l'adjectif par intégralité, il faut nécessairement qu'il y ait dans cette sorte de modification un rapport au substantif qualifié ; & ce rapport a fait retenir les deux genres, sans en faire néan-

moins ici autre chose qu'un adverbe tant au féminin qu'au masculin, le caractère du nombre étant partout exclus. Comme j'ai amplement parlé de ce mot au Discours des Adjectifs, je n'en dirai pas davantage.